

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple-Un But- Une Foi*



**Ministère de l'Industrie et des Mines**

-----

**POLITIQUE NATIONALE QUALITE**

**Document final**

Mars 2017

## Sommaire

i-	Avant-propos .....	4
ii-	Sigles et abréviations .....	6
iii-	Définition des terminologies .....	8
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>		<b>11</b>
<b>II. CARACTERISTIQUES DE L'INFRASTRUCTURE NATIONALE QUALITE DU SENEGAL .....</b>		<b>14</b>
1.	Normalisation.....	14
2.	Règlementation technique .....	17
3.	Métrologie.....	18
4.	Accréditation .....	21
5.	Evaluation de la conformité .....	21
5.1	Inspection .....	22
5.2	Analyses et essais.....	24
5.3	Certification .....	26
5.3.1	Certification Produit .....	27
5.3.2	Certification Système .....	27
6.	Promotion de la qualité et culture qualité .....	27
6.1	Mouvements et Associations de la Qualité .....	27
6.2	Associations des Consommateurs .....	28
6.3	Management de la qualité : cabinets de formation et consultants .....	29
6.4	Prix National de la Qualité.....	29
6.5	Mesures incitatives pour les organismes engagés dans une démarche qualité.....	30
7.	Défis liés à l'Infrastructure Nationale Qualité : opportunités et faiblesses.....	30
<b>III. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE QUALITE.....</b>		<b>33</b>
1-	Le cadre de référence.....	33
1-1	Au plan national :.....	33
1-2	Au plan régional :.....	34
2-	La Vision de la PNQ.....	36
3-	Les objectifs stratégiques de la PNQ .....	36
3-1	Objectif général.....	36
3-2	Objectifs Spécifiques .....	37

4-	Les axes stratégiques d'intervention de la PNQ.....	37
5-	Principes directeurs .....	37
<b>IV.</b>	<b>DOMAINES THEMATIQUES D' ACTIONS PRIORITAIRES .....</b>	<b>38</b>
1-	Normalisation .....	38
2-	Réglementation technique.....	38
3-	Métrologie.....	39
4-	Accréditation .....	39
5-	Evaluation de la conformité .....	39
5.1	Inspection .....	39
5.2	Analyses et essais.....	40
5.3	Certification .....	40
6-	Promotion de la qualité.....	41
6.1	Renforcement des capacités d'action des entreprises et des structures d'appui .....	41
6.2	Promotion de la culture qualité .....	41
6.3	Promotion d'un environnement favorable à la qualité .....	41
6.4	Appui aux Associations de consommateurs.....	42
6.5	Participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité.....	42
6.6	Renforcement du dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité.....	43
<b>V.</b>	<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNQ .....</b>	<b>43</b>
1-	Cadre institutionnel de mise en œuvre .....	44
2-	Financement de la PNQ.....	44
3-	Mise en œuvre de la PNQ .....	45
4-	Condition de succès de la PNQ .....	45
<b>VI.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>46</b>
1-	Matrice plan d'actions.....	47
2-	Liste des normes nationales homologuées.....	63
3-	Liste des entreprises certifiées et laboratoires accrédités.....	64
4-	Bibliographie .....	70

## i- **Avant-propos**

Le gouvernement, à travers l'actualisation du Schéma directeur de la réforme de l'Etat sous format d'un Schéma directeur de modernisation de l'action publique, veut corriger la lourdeur dans l'offre des services publics. Ce document d'orientation devrait fixer le cadre stratégique de la modernisation de l'administration sous l'angle de la simplification des procédures d'offres des services publics et de la déconcentration du processus décisionnel, pour le rapprocher de la demande. Cette décision du chef de l'Etat, a été prise lors du conseil des ministres du 11 avril 2013

Aussi, Le Gouvernement du Sénégal, dans sa double volonté d'une part, d'accompagner les Entreprises dans leur recherche d'une plus grande compétitivité et, d'autre part, de protéger les consommateurs, s'est engagé à asseoir une culture qualité au niveau de l'Administration publique, du secteur privé et des populations. Pour ce faire, il a institué le prix national de la Qualité, plus connu sous la dénomination «Oscar National de la Qualité», pour favoriser l'adoption et le développement de la gestion de la qualité au sein des entreprises sénégalaises mais également, introduit, depuis 1998, l'enseignement de la normalisation et de la qualité dans les programmes officiels de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Dans le domaine spécifique de l'enseignement supérieur, l'Etat du Sénégal a mis en place l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-sup) depuis 2012. La création de cette structure autonome entre dans le cadre des options stratégiques de développement économique par la qualité des ressources humaines issues du service de l'enseignement supérieur. L'ANAQ-sup contribue ainsi à assurer la qualité des institutions d'enseignement et de formation de l'enseignement supérieur, de leurs programmes et de leur pilotage, par la définition de standards et de normes à faire respecter par des procédures d'évaluation et d'accréditation conformes aux bonnes pratiques internationales

Il s'agit de rechercher les voies et moyens pour fournir des services de qualité (diligence et efficacité) aux usagers (agents économiques, ménages et institutions) et de disposer d'un personnel motivé et compétent (traitement adapté, développement de l'éthique etc.) dans un environnement de transparence et de rigueur. L'amélioration des performances de l'Administration repose essentiellement sur l'engagement des agents de l'Etat à se mobiliser autour des objectifs, et à soigner l'image quelque peu terne du service public. Pour cela, il s'agira, à travers une plus grande responsabilisation des

fonctionnaires et une simplification des procédures, d'assurer une meilleure prise en compte des besoins des usagers, d'améliorer le système d'information.

Sur cette base, l'état pourra bâtir les socles d'un véritable Partenariat Public/Privé pour accompagner la mise en œuvre de la Vision de Monsieur le Président de la République définie dans le « Plan Sénégal Emergent ».

## ii- **Sigles et abréviations**

ANAQ-sup : Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur  
APE : Accord de Partenariat Economique  
ASCOSÉN : Association des Consommateurs du Sénégal  
ASN : Association Sénégalaise de Normalisation  
BIPM : Bureau International des Poids et Mesures  
BPA : Bonnes Pratiques Agricoles  
CAC : Commission du Codex Alimentarius  
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
CEI : Commission Electrotechnique Internationale  
CERES : Centre Régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité Environnementale  
COFRAC : Comité Français d'Accréditation  
DITP : Direction des Industrie de Transformation des Produits de la Pêche  
DPV : Direction de la Protection des Végétaux  
ECOQUAL : Politique Régionale Qualité de la CEDEAO  
ECOSHAM : Schéma d'Harmonisation des Normes de la CEDEAO  
EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial  
EPN : Etalons Primaires Nationaux  
EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
HACCP: Hazard Analysis Critical Control Point  
IAF : Forum International d'Accréditation (International Accreditation Forum)  
INM : Institut National de Métrologie  
INQ : Infrastructure Nationale de la Qualité  
ISO : Organisation Internationale de Normalisation  
OEC : Organisme d'Evaluation de la Conformité  
OIC : Organisation Internationale des Consommateurs  
OIE : Office International des Epizooties /Organisation Mondiale de la Santé Animale  
OIML : Organisation Internationale de Métrologie Légale  
OMC : Organisation Mondiale du Commerce  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONG : Organisation non-Gouvernementale  
ONN : Organisme National de Normalisation  
ONUUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  
ORAN : Organisation Africaine de Normalisation  
OTC : Obstacles Techniques au Commerce  
PAPED : Programme de l'Accord de Partenariat Economique (APE) pour le Développement

PICAO : Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest  
PME : Petite et Moyenne Entreprise  
PNQ : Politique Nationale Qualité  
PPP : Partenariat Public-Privé  
PRI : Politique de Redéploiement industriel  
PTF : Partenaire Technique et Financier  
PTIP : Programme Triennal d'Investissements Publics  
RT : Règlement Technique  
SMIIC : Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays islamiques  
SMQ : Système de Management de la Qualité  
SPS : Mesures Sanitaires et Phytosanitaires  
TDR : Termes de Référence  
UE : Union Européenne  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
UIT : Union Internationale des Télécommunications

### iii- **Définition des terminologies**

**1. Accréditation :** procédure par laquelle un organisme faisant autorité reconnaît formellement qu'un organisme ou une personne est compétente pour effectuer des tâches spécifiques;

**1.bis Accréditation au sens de l'ANAQ-sup :** procédure d'évaluation par laquelle l'ANAQ-sup atteste la qualité d'un programme de formation ou d'études ou d'une école doctorale pour une durée de validité donnée

**2. Assurance de la Qualité :** partie du management de la qualité visant à donner confiance en ce que les exigences pour la qualité seront satisfaites;

**3. Certification :** procédure par laquelle une tierce partie donne une attestation écrite qu'un produit, procédé ou service est conforme aux exigences spécifiées;

**4. Concertation avec les parties prenantes :** relation réciproque de coopération volontaire entre une organisation et ses parties prenantes dans l'objectif de parvenir à des résultats acceptables mutuellement

**5. Conformité :** Satisfaction d'une exigence

**6. Consensus:** "accord général caractérisé par l'absence d'opposition

ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles."

*Note :* "Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité." (Guide ISO/CEI 2)

**7. Contrôle :** Évaluation de la conformité par observation et jugement accompagné, si nécessaire, de mesurages, d'essais ou de calibrage

**8. Essai :** détermination d'une ou de plusieurs caractéristiques d'un objet de l'évaluation de la conformité selon une procédure spécifique;

**9. Evaluation de la conformité :** démonstration que des exigences spécifiées relatives à un produit, procédé, système, personne ou organisme sont respectées;

**10. Etalon national de mesure :** étalon reconnu par une décision nationale pour servir, dans un pays, comme la base d'attribution de valeurs à d'autres étalons de la grandeur concernée

**11. Etalonnage :** ensemble d'opérations qui établissent, dans des conditions spécifiées, la relation entre



les valeurs de la grandeur indiquée par un instrument de mesure ou système de mesure, ou les valeurs représentées par une mesure matérialisée ou un matériel de référence et les valeurs correspondantes réalisées par les normes

**12. Inspection :** examen de la conception d'un produit, d'un procédé ou d'une installation et la détermination de sa conformité avec les exigences spécifiques ou, sur la base d'un jugement professionnel, avec les exigences générales ;

**13. Institut National de Métrologie :** institution désignée par une décision nationale pour développer et maintenir les étalons nationaux de mesure pour une ou plusieurs grandeurs;

**14. Infrastructure de la qualité :** Ensemble du cadre institutionnel (public ou privé) requis pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie (scientifique, industrielle et légale), l'accréditation et les services d'évaluation de la conformité (inspection, essais et étalonnages, et certification des produits et des systèmes) nécessaires pour fournir la preuve acceptable que les produits et services satisfont aux exigences définies, qu'elles soient exigées par les autorités réglementaires (règlement technique) ou

par le marché (de manière contractuelle ou tacite) ;

**15. Métrologie :** science des mesurages ;

**16. Métrologie légale :** mesure couvrant les exigences techniques obligatoires. Elle s'assure que les mesures ayant trait au commerce, à l'environnement, à la santé publique et à la sécurité sont correctes;

**17. Norme nationale :** norme qui est adoptée par un organisme national de normalisation et mise à la disposition du public;

**18. Organisme National de Normalisation :** organisme de normalisation reconnu au niveau national qui est éligible pour être le membre national des organisations internationales et régionales de normalisation correspondantes;

**19. Qualité :** l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences;

**20. Régulateur :** 'autorité chargée en vertu de la loi de superviser la mise en œuvre et l'administration des règlements techniques et comprend les différents départements ministériels nationaux et provinciaux, les autorités locales et les organismes de réglementation établis par la législation. Normalement il s'agit d'une autorité

indépendante des départements ministériels.

**21. Norme :** document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats, visant l'atteinte du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

**22. Normalisation :** activité d'établissement, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

**25. Organismes d'évaluation de la conformité (OEC) :** les laboratoires d'essai et d'étalonnage, les organismes de certification et les organismes d'inspection qui sont sujets à accréditation

**26. Partie prenante:** individu ou groupe d'individus soumis à l'influence de l'organisation ou pouvant l'influencer (ISO 9000,2005)

**27. Règlement Technique :** document qui énonce un ensemble de caractéristiques d'un produit ou les procédés et méthodes de production s'y rapportant, y compris les dispositions administratives qui s'y appliquent, dont le respect est obligatoire.

**29. Traçabilité :** aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une activité, ou d'articles ou d'activités semblables, au moyen d'une identification enregistrée ;

**30. Traçabilité de la mesure :** propriété d'un résultat de mesure selon laquelle ce résultat peut être relié à une référence par l'intermédiaire d'une chaîne ininterrompue et documentée d'étalonnages dont chacun contribue à l'incertitude de mesure

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Par **Acte Additionnel A/SA.1/02/13 du 28 février 2013**, il a été adoptée la Politique Qualité de la CEDEAO (ECOQUAL) et son cadre de mise en œuvre. L'adoption de cette Politique a été complétée par celle des Ministres statutaires du Règlement C/REG.19/12/13 du 17 décembre 2013, portant adoption du Schéma de l'Infrastructure Régionale de la Qualité de la CEDEAO.

Ces différents actes sont pris dans le contexte de la signature des Accords de Partenariat Economique (APE) et de l'application progressive du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO. Ce qui va, à coup sûr, exiger davantage de compétitivité à notre économie pour que le Sénégal puisse participer pleinement aux échanges intra-communautaires et au commerce mondial.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, la directive N° 03/2007 du Conseil des Ministres de l'UEMOA de 2007 a demandé aux différents pays membres de mettre en place des mécanismes nationaux d'assurance qualité dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre du système LMD.

Pour ce faire le Sénégal se doit de mettre en place une Infrastructure Nationale de la Qualité (INQ) opérationnelle et reconnue sur les plans régional et international.

Cette INQ sera bâtie autour d'un Organisme de Normalisation renforcé, des Organismes d'Evaluation de la Conformité (laboratoires d'analyse et d'essais, organismes d'inspection, organismes de certification) compétents et reconnus aux niveaux régional et international, une infrastructure de Métrologie fournissant des services métrologiques justes et traçables en plus d'un système d'accréditation fiable et reconnu.

Aussi, le Sénégal a-t-il élaboré un Plan de Développement Economique et Social à l'horizon 2035 à travers le «Plan Sénégal Emergent». Ce Plan comprend un certain nombre de projets prioritaires dont le développement de parcs industriels et d'agropoles qui ne sauraient prospérer sans le développement de l'INQ.

Par ailleurs, le Sénégal ayant opté pour une politique de libéralisation de ses échanges consacrée par son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce doit davantage

veiller à la qualité de ses produits comme ceux importés pour préserver la santé des populations. Ainsi, une véritable politique de sécurité sanitaire s'impose.

Cependant, il convient de souligner que, malgré tout cet engagement et la volonté du Gouvernement, force est de constater :

- ✓ une absence de visibilité dans la mise en œuvre des différentes politiques en matière de qualité gérée différemment dans les différents ministères techniques (industrie, commerce, santé, éducation, enseignement supérieur, finances, Pêche, Elevage, Agriculture,...) avec l'appui de divers partenaires techniques et financiers sans une véritable coordination et une bonne harmonisation des activités. Ce qui se traduit par une dispersion des ressources sans valeur ajoutée tangible ;
- ✓ des textes législatifs et réglementaires régissant l'INQ désuets et inadaptés au contexte actuel (par exemple la loi 66-48 sur le contrôle de la qualité des produits destinés à l'alimentation humaine et ses décrets d'application, le décret 60-415 du 23 novembre 1960 organisant le contrôle des instruments de mesure au Sénégal, le décret 69-132 du 12 Février 1969 relatif au contrôle sanitaire des produits de la Pêche , décrets relatifs au contrôle phytosanitaire et sanitaire etc.) ;
- ✓ une offre limitée de services métrologiques ;
- ✓ un Organisme de Normalisation sans ressources adéquates ;
- ✓ des organismes d'inspection avec des ressources humaines insuffisantes qui ne sont pas capables de prouver leurs compétences techniques pour une reconnaissance internationale ;
- ✓ un nombre très limité de laboratoires d'analyse et d'essais capables de prouver leurs compétences techniques pour fournir des résultats d'essais le moins contestable possible ;
- ✓ une culture qualité assez mitigée au niveau du tissu industriel et des opérateurs économiques ;

- ✓ des mouvements consuméristes qui ne sont pas suffisamment structurés et forts pour mieux éduquer les consommateurs et les rendre plus exigeants....

Aussi, convient-il de noter dans l'enseignement supérieur, la création depuis le mois d'août 2012 de l'ANAQ-sup dont les premiers résultats sont prometteurs.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays de la CEDEAO, s'est ainsi engagé à définir une Politique Nationale Qualité (PNQ) arrimée à la Politique Qualité de la CEDEAO. Cette PNQ va ainsi traduire un engagement de Monsieur le Président de la République à appuyer l'INQ pour la rendre davantage opérationnelle pour sa reconnaissance régionale et internationale mais également renforcer les règlements techniques nécessaires à la préservation de notre économie, à la protection de notre environnement comme de la santé et de la sécurité des consommateurs.

## II. CARACTERISTIQUES DE L'INFRASTRUCTURE NATIONALE QUALITE DU SENEGAL

**L'Infrastructure de la qualité :** ensemble du cadre institutionnel (public ou privé) requis pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie (scientifique, industrielle et légale), l'accréditation et les services d'évaluation de la conformité (inspection, essais et étalonnages, et certification des produits et des systèmes) nécessaires pour fournir la preuve acceptable que les produits et services satisfont aux exigences définies, qu'elles soient exigées par les autorités réglementaires (règlement technique) ou par le marché (de manière contractuelle ou tacite).

De manière générale, l'infrastructure Nationale Qualité (INQ) s'appuie sur les domaines techniques de la qualité ci-après :

- la normalisation,
- la métrologie,
- la réglementation technique,
- l'évaluation de la conformité par les Organismes d'Evaluation de la Conformité :
  - ✓ analyses et essais par les laboratoires,
  - ✓ inspection,
  - ✓ certification produit et certification système,
- l'accréditation des Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC),

### 1. Normalisation

La normalisation est l'activité d'établissement, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

Les normes sont essentielles pour la qualité des produits et des services. Elles stimulent l'industrialisation, la recherche et développement, la libre et saine compétition et servent d'outils de facilitation des échanges. Elles facilitent la conformité réglementaire et accroissent les possibilités d'accès aux marchés pour les petites et moyennes entreprises. Elles peuvent servir de base aux règlements techniques nationaux, sans pour autant constituer des obstacles techniques non nécessaires au commerce.

L'élaboration de normes est un travail collectif dans la mesure où les Comités Techniques de Normalisation qui comprennent les industriels, les utilisateurs, les

organismes de recherche, les départements ministériels et les consommateurs travaillent ensemble par consensus pour parvenir à des documents techniques qui répondent aux exigences de la société et de la technologie. Les activités de normalisation sont conduites à travers un Organisme National de Normalisation (ONN) reconnu au niveau national, régional et international. Les principales activités de l'ONN sont : le développement, la coordination, la révision, la modification, la réédition, l'interprétation ou la production des normes techniques qui sont destinées à répondre aux besoins industriels, technologiques, commerciaux et autres des pays. L'ONN s'assure que les normes élaborées sont promulguées, publiées et promues pour une application effective. Il représente un pays donné à l'ISO.

### ***Etat des lieux***

Par Décret N°2002-746 du 19 juillet 2002, le Gouvernement du Sénégal, à la suite d'une réforme institutionnelle de l'ex-Institut sénégalais de Normalisation (ISN), a confié à l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) une mission générale de coordination des travaux de normalisation et de certification. De manière spécifique, l'ASN a pour mission :

- le recensement des besoins en normes nouvelles
- l'examen et l'adoption des projets de normes
- la diffusion des normes
- la certification de conformité aux normes
- la promotion de la normalisation et des activités connexes
- la représentation des intérêts sénégalais dans les instances internationales de normalisation

L'ASN qui est une institution bien établie est le fruit d'un partenariat public-privé, avec un conseil d'administration composé de 60% par le secteur privé dont des représentants des organisations patronales et des associations de consommateurs et de 40% par les représentants du secteur public.

L'ASN est animée par une équipe de 14 personnes dont 9 cadres et techniciens. Ses ressources financières proviennent de la subvention de l'Etat Sénégalais dans le cadre de la convention qui lie les deux partenaires, des cotisations des membres et des activités de promotion de la qualité (formation, accompagnement des entreprises pour la mise en place de SMQ) et de la vente des normes.

L'ASN est structurée autour des services techniques ci-après :

- ✓ La Division Chimie-Environnement
- ✓ La Division Agro-alimentaire
- ✓ La Division Bâtiment- Génie Civil- Electromécanique
- ✓ La Division Documentation-Communication et Relations Extérieures
- ✓ La Formation, Accréditation, Assistance aux entreprises et Certification

Dans le cadre des activités de normalisation, treize (13) Comités Techniques de Normalisation auxquels contribuent quelques experts, ont été mis en place. A ce jour, 509 normes ont été élaborées dans les domaines suivants : Agroalimentaire, Bâtiment-Génie civil-Travaux publics, Electrotechnique, Environnement, Administration et Commerce, Chimie, Energie solaire, Energie domestique et Santé.

L'ASN participe activement aux Comités Techniques de Normalisation de ECOSHAM (CEDEAO), et de l'ORAN. Elle est par ailleurs membre permanent de l'ISO, de l'ORAN et du SMIC et participe à ce titre aux travaux de 09 Comités Techniques de l'ISO. De tous les comités techniques de l'ORAN et du SMIC.

Au nombre des difficultés auxquelles est confronté l'ASN, on retiendra principalement, l'insuffisance de ressources humaines et financières pour soutenir les activités de promotion des normes nationales adoptées auprès des entreprises et pour participer aux activités de normalisation sur le plan international. Il est également noté la faible implication des parties prenantes (particulièrement le secteur privé) dans le processus de normalisation.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'Etat a créé une structure en charge de la qualité : l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup). Créé le 7 août 2012 par décret N° 2012-837, l'ANAQ-Sup est une Autorité nationale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière et ayant un statut d'Agence de régulation dans le sous-secteur de l'Enseignement supérieur. Elle a pour mission de contribuer à assurer la qualité du système d'enseignement supérieur, de ses institutions et de ses filières de formation.

A ce titre, elle est notamment chargée :

- de définir, en rapport avec le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur, les standards de qualité à respecter par les établissements d'enseignement supérieur et leurs filières ;



- de concevoir et mettre en place un mécanisme d'assurance qualité compatible avec les objectifs et les exigences de l'enseignement supérieur ;
- de mettre en place des procédures formelles et d'identifier les critères, pour l'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur ;
- de donner un avis technique au Ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur les demandes d'accréditation des institutions d'enseignement supérieur ;
- d'évaluer périodiquement les enseignements, les outils et méthodes pédagogiques dans les établissements et les filières ;
- d'assister et d'accompagner les établissements dans le développement et la mise en œuvre de leur procédure interne d'assurance qualité et d'auto-évaluation.

L'ANAQ-Sup est sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. C'est une structure essentielle dans la mise en œuvre du programme de réforme, initié par le Gouvernement et appuyé par la Banque Mondiale, dans le cadre du Projet Gouvernance et Financement de l'Enseignement supérieur axés sur les résultats (PGF-SUP) et dans la garantie de la qualité de l'enseignement et de la formation au Sénégal.

## 2. Règlements techniques

Un **Règlement Technique** est un document qui énonce un ensemble de caractéristiques d'un produit ou les procédés et méthodes de production s'y rapportant, y compris les dispositions administratives qui s'y appliquent, dont le respect est obligatoire.

L'application des règlements techniques vise à protéger la santé et la sécurité des consommateurs et de l'environnement. Les Règlements Techniques sont également utilisés pour juguler les mauvaises pratiques commerciales. Aussi, il convient de s'assurer que l'élaboration et l'application des Règlements Techniques s'opèrent de manière coordonnée et harmonisée dans le pays.

### ***Etat des lieux***

Au Sénégal, ces règlements techniques sont constitués d'une part de trente-deux (32) normes rendues d'application obligatoire par décrets ou arrêtés et d'autre part, de textes de lois et codes initiés par des départements ministériels. Il s'agit entre autres :

- ✓ Loi n° 66-48 du 27 mai 1966 relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes
- ✓ Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'Eau
- ✓ Loi N°83-71 du 5 juillet 1983 portant code de l'Hygiène
- ✓ Loi N° 94-081 du 23 décembre 1994 relative à l'inscription des variétés à la production, à la certification et au commerce des semences ou plants
- ✓ Loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'Environnement
- ✓ Loi N° 2004 -016 du 4 juin 2004 portant orientation agro-sylvo-pastorale
- ✓ Loi N° 2009 – 23 du 08 juillet 2009 portant code de la construction
- ✓ loi 2015 – 18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche maritime
- ✓ les normes du Codex Alimentarius et celles de l'Office International des Epizooties ;
- ✓ Décret 69-132 du 12 février 1969 relatif au contrôle des produits de la pêche
- ✓ Décret N° 97- 602 du 17 juin 1997 instituant un catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées au Sénégal
- ✓ Décret N°97- 603 du 17 juin 1997 portant création du Comité national consultatif des semences et plants (CNCSP) et du Règlement technique particulier de la production, du contrôle et de la certification de l'arachide.
- ✓ Décret 99-259 du 24 mars 1999 réglemente le contrôle de la qualité des produits horticoles ;
- ✓ Décret n° 2011-160 du 28 janvier 2011 portant interdiction de l'importation et de la production au Sénégal des lampes à incandescence et promotion des lampes à économie d'énergie
- ✓ Décret n° 2011-650 du 26 mai 2011 abrogeant et remplaçant le décret n° 2003-415 du 4 juin 2003 fixant les spécifications applicables aux hydrocarbures raffinés
- ✓ etc.

Dans le cadre de l'Enseignement supérieur, des standards et des critères, relatifs aux établissements d'enseignement supérieur, aux programmes de formation et aux écoles doctorales, ont été définis par l'ANAQ-Sup à travers des référentiels d'évaluation.

### 3. Métrologie

**La métrologie** est la science de la mesure et ses applications. Elle peut être subdivisée en métrologie légale, métrologie industrielle et métrologie scientifique. La mise en place

d'un Institut National de Métrologie (INM) ou d'un Laboratoire d'Étalonnage National (LEN) pour la métrologie scientifique assure qu'un système national d'étalonnage est établi, maintenu et continuellement mis à niveau pour avoir des étalons nationaux raccordés aux étalons internationaux pertinents. L'INM permet également le raccordement des Etalons Primaires Nationaux (EPN) vers l'industrie, les organismes chargés de l'application des lois et d'autres utilisateurs. Les étalons primaires nationaux conservés à l'INM ou au LEN doivent être raccordés aux étalons internationaux pertinents.

L'Etat doit s'assurer que tous les autres étalons et instruments de mesure utilisés dans l'industrie et par les organismes de contrôle et d'inspection chargés de l'application de réglementation sont périodiquement raccordés aux étalons nationaux.

Dans le cadre de ses activités de métrologie, l'Etat s'inspire de la Convention du Mètre, du Système International d'Unités (SI), des dispositions des accords conclus dans le cadre du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM) et de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML). Par ailleurs, l'Etat doit garantir la traçabilité de sa métrologie en fonction des procédures du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM).

Aussi l'Etat doit s'assurer que :

- une **loi sur la métrologie** est adoptée pour encadrer les activités de métrologie dans toutes ses facettes, pour assurer le fonctionnement et le maintien d'une infrastructure de métrologie efficace. (*cf. document de référence OIML D1 Edition 2012-Elements pour une Loi de Métrologie*);
- la **métrologie scientifique** est mise en œuvre à travers la création de l'INM ou du LEN pour assurer qu'un système national d'étalonnage est établi, maintenu et continuellement mis à niveau pour avoir des étalons nationaux raccordés aux étalons internationaux pertinents ;
- un service de **métrologie légale** efficace est bien établi pour la vérification des instruments de mesure, en vue de garantir la loyauté des transactions commerciales, la sauvegarde de la santé et de la sécurité des consommateurs et la protection de l'environnement. Par ailleurs, ce service doit être disséminé sur toute l'étendue du territoire national pour assurer les missions ci-dessus décrites.
- la **métrologie industrielle** est soutenue et développée pour garantir la fiabilité ; et l'exactitude des mesures effectuées dans les unités de fabrication et de transformation ;
- La **traçabilité des étalons nationaux** est assurée pour garantir leur

exactitude, leur fiabilité et leur reconnaissance au niveau régional et international.

### **Etat des lieux**

Le Sénégal ne dispose pas d'une loi de portée générale sur la métrologie. Toutefois, il est noté l'existence d'une loi coloniale de 1847 sur le sujet mais qui n'est plus applicable. Le contrôle des instruments de mesures est régi par le Décret 60-415 du 23 novembre 1960. Une réflexion est en cours en vue de la création d'une Agence Nationale de Métrologie conformément au Règlement n°8 du 25 septembre 2014 de l'UEMOA.

Les activités de métrologie s'exercent essentiellement dans le cadre de la métrologie légale par la Direction du Commerce Intérieur à travers sa division de la Métrologie et son laboratoire. Ces activités sont centrées sur les domaines du commerce et de l'industrie, et axées sur les grandeurs ci-après :

- la masse (balance, bascule, pont bascule, pèse essieux, doseuse pondérale poids et masse étalon),
- le volume (jauge, compteur d'eau ou d'hydrocarbure, gros compteurs, jaugeage camion, cuves récipient et récipients-mesures,
- l'Electricité avec les compteurs.

Par ailleurs, le Laboratoire National de Métrologie appuie les unités industrielles dans le contrôle des instruments mesures.

Les défis liés à la métrologie se résument essentiellement aux problèmes institutionnels car la métrologie est en partage entre les Ministères en charge du Commerce et celui de l'Industrie et son cadre réglementaire désuet, et inadapté. Par ailleurs, les laboratoires de métrologie existants souffrent du manque de personnel qualifié et d'équipements nécessaires pour élargir la gamme de leurs services et couvrir le territoire national.

Aussi, malgré les progrès notables enregistrés par le Sénégal en matière d'infrastructures qualité et de dispositifs pour la promotion de la qualité, la métrologie reste le « ventre mou » de cette infrastructure.

#### **4. Accréditation**

L'accréditation est la reconnaissance formelle (officielle) par une tierce partie, de la compétence d'un "organisme d'évaluation de la conformité" à réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité. Elle permet d'établir la compétence technique des Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC) qui réalisent des inspections, des essais, la certification des produits, la certification de systèmes et la certification du personnel. Elle assure que ces OEC opèrent en conformité avec les exigences de la norme internationale régissant des tâches spécifiques. En délivrant un certificat de conformité, l'OEC accrédité permet d'éliminer les évaluations multiples, renforçant ainsi la compétitivité des expéditions de marchandises sur les marchés cibles.

#### ***Etat des lieux***

Le Sénégal ne dispose pas d'un organisme National d'Accréditation. En effet, comme l'ensemble des pays de la région, le pays s'inscrit dans l'approche régionale avec les initiatives prises par l'UEMOA pour le SOAC et la CEDEAO. Mais en attendant l'opérationnalisation du système régional, les organismes d'évaluation de la conformité s'adressent directement aux organismes d'accréditation étrangers dont le COFRAC.

#### **5. Evaluation de la conformité**

L'évaluation de la conformité est le processus consistant à déterminer si les marchandises, les services, systèmes, processus, personnel, etc. sont conformes aux normes, règlements techniques ou spécifications techniques. Une infrastructure d'évaluation de la conformité bien établie veille à ce que les biens et services soient sûrs et utilisables, afin d'assurer leur compétitivité sur les marchés cibles. Les réglementations techniques sont formulées de manière à ne pas engendrer d'obstacles techniques au commerce ou autres obstacles ou mesures non nécessaires au sens de l'Accord de l'OMC sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC). L'infrastructure d'évaluation de la conformité est donc un outil de facilitation des échanges et contribue de manière significative à la promotion du développement économique durable.

Aussi, l'Etat devrait-il rendre obligatoire l'évaluation de la conformité de tout produit importé ou exporté pour renforcer les activités des OEC dans leur ensemble.

Les organismes d'évaluation de la conformité sont essentiellement :

- ✓ les services d'inspection ou de contrôle ;

- ✓ les organismes de certification ;
- ✓ les laboratoires d'analyses et d'essais. les structures d'assurance qualité de l'enseignement supérieur.

## **Etat des lieux**

### **5.1 Inspection**

Les secteurs prioritaires dans lesquels s'exerce l'inspection concernent l'hygiène et la sécurité sanitaires des produits alimentaires d'origine animale (terrestre et aquatique) et d'origine végétale et autres produits de grande consommation dont les hydrocarbures, des produits végétaux, les produits de la pêche, la protection de l'environnement, la sécurisation des infrastructures (BTP). Les services d'inspection sont essentiellement constitués de structures techniques des départements ministériels ci-après :

- ✓ Ministère en charge du commerce
- ✓ Ministère en charge de l'Industrie
- ✓ Ministère en charge de l'environnement
- ✓ Ministère en charge de l'agriculture
- ✓ Ministère en charge de la santé
- ✓ Ministère en charge de la pêche
- ✓ Ministère en charge de l'énergie
- ✓ Ministère en charge de l'habitat
- ✓ Ministère en charge de l'Élevage et des Productions Animales à travers ses services d'inspections des produits d'abatage, au port et à l'aéroport pour l'inspection des produits d'importation (animaux et/ou d'origine animale)

Les différents organismes d'inspection se présentent comme suit répertoriés :

Organisme	Structure de tutelle	Domaine d'activités
<b>Direction du Commerce intérieur</b>	Ministère du Commerce,	Contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits importés ou produits localement, contrôle des instruments de mesure (dans le cadre de la métrologie légale) et lutte contre la fraude
<b>Direction de l'Environnement</b>	Ministère de l'Environnement	Contrôle de la pollution atmosphérique, des rejets d'eaux usées

Direction de la Protection des Végétaux (DPV)/Division Législation et Quarantaine des plantes et postes de contrôle	Ministère de l'Agriculture	Contrôle phytosanitaire des produits agricoles, contrôle des pesticides, engrais et fertilisants, analyse des risques sanitaires et délivrance de certificats phytosanitaires et certificat de conformité commerciales
CERES-Locustox	Ministère de l'Agriculture	Contrôle de la Qualité Sanitaire des produits agricoles et contrôle de la qualité des pesticides, de l'eau et des engrais chimiques
Direction de l'Elevage, Direction des Industries Animales, La Direction des Services Vétérinaires	Ministère de l'Elevage et Productions Animales	Contrôle de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des aliments pendant la production, la collecte, la transformation et la distribution (abattoirs, unités de collecte et de transformation-lait et ses dérivés et viande et ses dérivés, usines d'aliment a bétail, établissements de distribution) et dans le cadre de l'import/export des Produits d'origine animale, la mise en œuvre et l'évaluation de l'application de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire
Service National de l'Hygiène	Ministère en charge de la Santé	le respect et l'exécution de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène la recherche et la constatation des infractions en matière d'hygiène ;
Direction des industries de transformation des produits de la pêche	Ministère en charge de la Pêche	S'appuie sur la réglementation nationale, européenne et les normes du Codex Alimentarius et nationales, pour exercer ses missions qui sont, entre autres : le contrôle et la certification des produits halieutiques destinée à l'importation et à l'exportation,

		la gestion des alertes et des diagnostics sanitaires, les inspections techniques des établissements, des navires, des entrepôts frigorifiques, des moyens de transports, des sites débarquement et des fabriques de glace.
Direction des Pêches Maritimes	Ministère en charge de la Pêche	S'appuie sur la réglementation nationale pour contrôler et certifier les produits de la pêche pour la le marché intérieur.
Direction de la Prévention et de la Lutte contre les Pollutions	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Tout produit pouvant être source de pollution

D'une manière générale, les difficultés communes aux organismes de contrôle et d'inspection sont :

- ✓ le cadre réglementaire inadapté, car les textes désuets (certains datant de l'ère coloniale)
- ✓ le manque de ressources financières et matérielles, notamment en équipement et moyens de transports pour couvrir le territoire national
- ✓ le manque de personnel tant en nombre qu'en qualité (personnel qualifié)
- ✓ le Manque de rationalisation et de coordination dans les activités d'inspection, avec pour conséquences les inspections multiples
- ✓ la difficulté d'acquisition et de maintenance des équipements
- ✓ le manque de moyens pour conduire des analyses sur la conformité des produits
- ✓ Etc.

Egalement, il existe une structure d'assurance qualité, l'ANAQ-Sup, qui rencontre quelques difficultés liées au financement, à la faiblesse de la culture d'évaluation dans les établissements d'enseignement supérieur et au manque d'experts formés.

### **5.2 Analyses et essais**

Le Sénégal dispose d'un réseau de laboratoires d'essais et d'étalonnage dont plusieurs sont accrédités à la norme ISO 17025 ou ISO 15 189. Il s'agit : du Laboratoire de Sécurité Alimentaire et d'Hygiène de l'Environnement (LSAHE) de l'Institut Pasteur de Dakar, du Laboratoire de Chimie Environnementale de la Fondation CERES-Locustox, du Laboratoire Africain de Métrologie (LAME), du Laboratoire National d'Analyse et de Contrôle (LANAC), du Laboratoire de Biologie Médicale BIO 24, etc.



Ces laboratoires qui sont aussi bien publics que privés, viennent en appui aux activités des organismes d'inspection dans l'évaluation de la conformité des produits importés et exportés, des produits alimentaires, des eaux, des végétaux, de l'environnement, des instruments de mesures, etc. Par ailleurs, les laboratoires d'analyses biomédicales sont davantage orientés à l'usage des populations.

<b>Laboratoires</b>	<b>Structure de tutelle</b>	<b>Domaine de compétence</b>
Phytopathologie et Malherbologie	DPV	Maladies des plantes et mauvaises herbes
Zoologie agricole	DPV	Identification des insectes et rongeurs et développement méthodes de lutte
Nématologie	DPV	Identification des nématodes phytopathogènes et contrôle
Phytopharmacie	DPV	Contrôle de formulation des produits agro pharmaceutiques
Laboratoire de Sécurité Alimentaire et d'Hygiène de l'Environnement (LSAHE)	Institut Pasteur de Dakar : Fondation privée de droit sénégalais reconnue d'utilité publique, à but non lucratif, sous tutelle du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Microbiologie des aliments et de l'eau Chimie des eaux et des aliments Audit HACCP et formation à l'hygiène du personnel manipulant des denrées alimentaires
Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale (LABM)		Biochimie, bactériologie, Sérologie, Hématologie, Spermiologie
Service de Métrologie		Métrologie des masses, températures, volumes, comptage particulaires
Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale (LABM)		Biochimie, bactériologie, Sérologie, Hématologie, Spermiologie
Laboratoire national d'analyses et de Contrôle (LANAC)	Direction du Commerce Intérieur	Chimie alimentaire (métaux lourds; histamine ; bisulfite) Microbiologie alimentaire
Laboratoire de l'ITA	Institut de Technologie Alimentaire	Chimie alimentaire Microbiologie alimentaire
Laboratoire HIDAOA	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine vétérinaire	Microbiologie alimentaire
Laboratoire Chimie Environnementale (LCE)	Fondation CERES-Locustox	Analyse de résidus de pesticides et des traces de métaux lourds principalement dans l'eau, les produits agricoles et halieutiques.

Laboratoire d'Analyse de la Qualité de l'Eau et des Engrais chimiques (LAQEE)	Fondation CERES-Locustox	Analyse de la qualité de l'eau et des engrais chimiques
Laboratoire Africain de Métrologie (LAME) <a href="http://www.lame.sn">www.lame.sn</a>	Privé	Métrologie masses, températures, pression, électriques
Laboratoire d'analyse et d'essais	Ecole supérieure polytechnique	Dosages chimiques des produits de la pêche ; Analyses microbiologiques et chimiques
Laboratoire national de contrôle des médicaments	Ministère de la Santé	Contrôle technique de la qualité des médicaments
Laboratoire de Biologie Médicale BIO 24.	Privé	Analyses biomédicales : Biochimie, bactériologie, Sérologie, Hématologie, Spermologie
CEREEQ	S.A.	Matériaux de construction
CERER	Université	Energies renouvelables

Globalement, les difficultés communes aux laboratoires se résument aux coûts :

- ✓ de la formation continue pour le maintien de l'accréditation ;
- ✓ de la maintenance des équipements critiques ;
- ✓ des consommables et des matériels critiques.

Outre ces difficultés sus mentionnées, les laboratoires publics sont confrontés aux difficultés liées au :

- ✓ manque de personnel technique qualifié ;
- ✓ manque de moyens matériels dont le matériel roulant ;
- ✓ difficultés d'acquisition et entretien des équipements au regard du statut des laboratoires (établissement publics ou simple démembrements de l'administration publique soumis aux exigences des règles des marchés publics) ;
- ✓ etc.

Enfin il convient de souligner que le nombre élevé de laboratoires dans le pays et leur forte disparité risquent, à terme, de compromettre leur viabilité économique, en l'absence de marché pour justifier un retour sur investissement.

### **5.3 Certification**

La **Certification** : procédure par laquelle une tierce partie donne une attestation écrite qu'un produit, procédé ou service est conforme aux exigences spécifiées. On distingue la « certification produit » et la « certification système ».

### **5.3.1 Certification Produit**

Au terme du Décret 2002-746 du 19 juillet 2002 relatif à la normalisation et à la certification de conformité aux normes, la certification produit est confiée à l'Association Sénégalaise de Normalisation. « La conformité aux normes est attestée sur demande du producteur ou de l'importateur par l'apposition d'une marque nationale de conformité aux normes accordée par l'Association Sénégalaise de Normalisation. Cette marque nationale est dénommée marque « NS », comme stipulé dans l'article 16 dudit décret.

L'ASN a certifié, dans le cadre d'une phase test, l'huile brute d'arachide des usines de Sunéor de Lyndiane et Ziguinchor.

### **5.3.2 Certification Système**

Comme l'indique la liste des entreprises en annexe, le Sénégal enregistre une centaine d'entreprises certifiées (ISO 9001, ISO 14 000, ISO 22 000, OHSAS 18001, ISO 28 000, ISO 27 001) par des organismes certificateurs extérieurs dont AFNOR/AFAQ, Bureau Veritas, Société Générale de Surveillance (SGS) et DNV.

## **6. Promotion de la qualité et culture qualité**

Bien que n'étant pas citée comme domaine technique de l'INQ, la promotion de la qualité demeure néanmoins une activité transversale aux cinq domaines techniques, car elle englobe les mesures d'accompagnement pour assoir une INQ. Mieux, elle embrasse l'environnement social du pays et des organismes et crée les conditions du succès des volets techniques. Aussi, outre les activités de promotion de la qualité conduites dans le cadre de l'INQ, la promotion de la qualité et de la culture font appel à d'autres acteurs dont les mouvements et associations de promotion de la qualité, les associations de consommateurs, les instituts de formation à la qualité, les consultants nationaux de la qualité et autres actions de promotion de la qualité au niveau national dont le Prix National de la Qualité.

### **6.1 Mouvements et Associations de la Qualité**

Pour l'heure, le Sénégal dispose d'une association de promotion de la qualité regroupant essentiellement d'anciens étudiants de l'Ecole Sup de Co.

Une Association des Alumni du Master Management de la Qualité de l'Institut Supérieur de Management (ISM) Dakar a été également créée pour assurer la promotion de la qualité

Il y a également l'Association Sénégalaise pour la Promotion de la Qualité dans le Secteur de la Pêche (ASPQSP) qui a été mise en place par les responsables qualité des industries de la pêche

## **6.2 Associations de Consommateurs**

En s'investissant dans l'éducation à la consommation et à la défense des droits des consommateurs, les associations de consommateurs contribuent à la promotion de la culture qualité au sein de la population. Elles travaillent également à garantir le mieux-être des populations à travers les médias, la formation de proximité et la participation aux activités des comités techniques de normalisation et siègent dans les conseils d'administrations de certaines structures publiques. Aussi, les associations des consommateurs devraient être considérées comme des partenaires essentiels dans la mise en œuvre d'une politique nationale de la qualité, aussi bien par les pouvoirs publics que par les entreprises.

Il est recensé quatorze (14) associations de consommateurs au Sénégal engagées dans le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation des consommateurs. Si certaines associations généralistes travaillent sur tous les éléments de la consommation, d'autres se sont spécialisées dans les domaines suivants :

- ✓ Sécurité sanitaire des aliments
- ✓ Services publics (eau, électricité, téléphone) ;
- ✓ Environnement ;
- ✓ Banques ;
- ✓ Location immobilière.

Après vingt-cinq (25) années d'existence, les associations de consommateurs ont atteint un important niveau de reconnaissance sociale et une représentativité au niveau national. En effet, les trois associations rencontrées (SOS Consommateurs, Union des Consommateurs du Sénégal et l'Association des Consommateurs du Sénégal) disposent de siège avec un personnel permanent et des représentations dans les régions et départements du pays. Par ailleurs, elles siègent dans les conseils d'administrations de certaines entreprises et établissements publics.

Ces associations confirment qu'aujourd'hui, une culture consumériste est solidement ancrée dans l'imagerie populaire sénégalaise et les populations les sollicitent sur plusieurs sujets.

Cependant les associations sont confrontées à certaines difficultés dont :

- ✓ le manque de moyens financiers et logistiques pour dérouler des campagnes de communication, de sensibilisation et de formation à destination des populations
- ✓ la non-tenue (de manière régulière) des instances décisionnelles des associations par manque de ressources
- ✓ l'absence de code de la consommation au Sénégal

Il faut également signaler que tous les établissements publics d'enseignement supérieur et une centaine d'établissements privés ont une cellule interne d'assurance qualité fonctionnelle (CIAQ).

### ***6.3 Management de la qualité : cabinets de formation et consultants***

Comme il a été relevé plus haut, il existe plusieurs compétences nationales certifiées (consultants, formateurs, auditeurs et instituts de formation en management de la qualité) pour accompagner les entreprises dans la mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ): formation aux différents référentiels ISO, et autres démarches qualité et participation à des audits.

### ***6.4 Prix National de la Qualité***

Le Prix National de la Qualité vise, entre autres objectifs, à promouvoir la qualité et la performance en reconnaissant les mérites des entreprises et organismes lauréats d'une part, et dynamiser la démarche qualité au sein des organismes publics et privés pour les faire tendre vers l'excellence d'autre part. L'organisation d'une cérémonie de remise du Prix National de la Qualité par le Président de la République permet de valoriser les performances qualité et l'image de marque des meilleurs organismes par l'octroi de récompenses et de certificats.

Depuis 1996, le Gouvernement Sénégalais a institué les Oscars de la Qualité, attribués tous les deux (2) ans aux entreprises méritantes. Dix-sept (17) entreprises ont pris part à la dernière édition en 2014.

Par ailleurs, les entreprises sénégalaises participent au Prix UEMOA de la Qualité.

### ***6.5 Mesures incitatives pour les organismes engagés dans une démarche qualité***

Bien que l'engagement des autorités sénégalaises pour la qualité soit jugé appréciable, il n'existe aucune mesure incitative en direction des organismes qui s'investissent dans ce domaine.

Cependant, pour ce qui concerne les axes et les stratégies de qualité retenus par les pouvoirs publics au Sénégal, la qualité de l'enseignement supérieur occupe une place importante. C'est la raison pour laquelle l'ANAQ-Sup a été créée et dotée d'une autonomie financière et une autonomie dans la définition et la mise en œuvre de ses procédures et de ses outils d'évaluation

## **7. Défis liés à l'Infrastructure Nationale Qualité : opportunités et faiblesses**

Le Sénégal dispose d'une infrastructure nationale qualité de base qui lui a permis d'asseoir une culture nationale de la qualité. Il est certainement un des premiers pays de la région à encourager le partenariat public/privé dans l'animation et le financement de l'INQ. L'ASN, les nombreux laboratoires privés répertoriés, les instituts de formation en système de management de la qualité, les compétences nationales existantes pour accompagner les entreprises et l'existence de nombreuses associations de consommateurs socialement reconnues sont la résultante d'une volonté de bâtir une INQ pouvant servir au-delà du Sénégal.

Cependant les défis régionaux et internationaux commandent que le pays continue de renforcer son INQ, mieux de la rationaliser pour plus d'efficacité et d'efficience. Le tableau ci-après dresse les forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au développement de l'Infrastructure de la Qualité du Sénégal.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expression d'une volonté politique de faire du secteur privé le vecteur de la croissance économique</li> <li>- Existence de directives régionales pour la mise en place de l'INQ</li> <li>- Engagement des entreprises pour la qualité comme facteur de compétitivité</li> <li>- Existence d'un décret relatif à la Normalisation et à la Promotion de la Qualité</li> <li>- Existence d'une base pour une infrastructure nationale de la qualité</li> <li>- Existence d'Associations de consommateurs proactifs</li> <li>- Existence d'un ONN (ASN) dédié à la promotion de la normalisation et de la qualité</li> <li>- Existence de laboratoires accrédités couvrant les domaines du pays</li> <li>- disponibilité de normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de ressources humaines qualifiées (pour les OEC notamment)</li> <li>- Vétusté des machines et équipements de laboratoires</li> <li>- Inadaptation des textes régissant l'évaluation de la conformité, particulièrement en ce qui concerne les organismes d'inspection</li> <li>- Insuffisance des ressources financières et matérielles</li> <li>- Faible utilisation des normes par les entreprises</li> <li>- Inexistence de programme de formation continue du personnel des structures de l'Infrastructure de la Qualité</li> <li>- Inexistence de programme de communication pour la promotion de la normalisation et de la qualité</li> <li>- Faible implication du secteur privé dans le financement des activités de normalisation et de promotion de la qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appartenance à deux Communautés Economiques Régionales poursuivant l'objectif d'un marché économique commun</li> <li>- Existence de ECOQUAL comme tremplin pour l'INQ du Sénégal</li> <li>- Appartenance aux organismes régionaux et internationaux de normalisation</li> <li>- Existence de partenaires techniques et financiers</li> <li>- Existence de Projets et Programme visant le développement socio-économique du Sénégal</li> <li>- Existence d'une diversité de produits et services et d'un potentiel économique (agricole, minier, industriel, télécom)</li> <li>- Existence de différentes structures d'appui aux entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fraude, contrefaçon et concurrence déloyale</li> <li>- Coût d'accès élevé aux normes internationales pour les entreprises</li> <li>- Coût élevé de la mise en place de système qualité</li> <li>- Le coût élevé des services de laboratoires aussi bien pour les entreprises que les services d'inspection</li> </ul>

<p>nationales et catalogues des normes régionales et internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'information en management de la qualité</li> <li>- Existence d'un vivier important de consultants nationaux en qualité</li> <li>- Existence des Oscars de la Qualité (Prix National de la Qualité)</li> <li>- Participation au Prix UEMOA de la Qualité</li> </ul> <p>Existence de l'ANAQ-Sup</p> <p>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance du financement</li> <li>- Insuffisance des experts formés</li> </ul>		
--	--	--	--



### III. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE QUALITE

#### I- Le cadre de référence

##### 1.1 Au plan national :

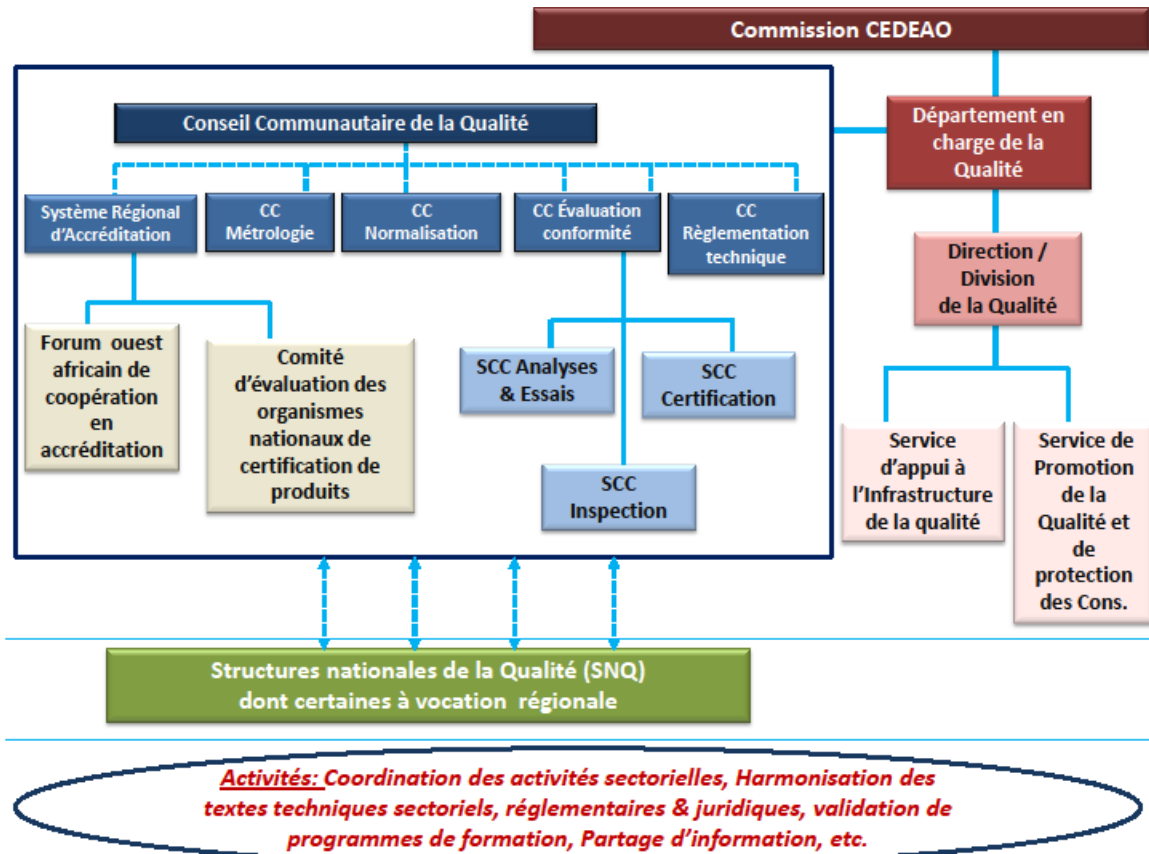
- i- **Le Plan Sénégal Emergent (février 2014)** est le principal référentiel pour le développement économique et social du Sénégal sur le moyen et le long terme. Ses axes stratégiques 1 et 2 soulignent d'une part, la nécessité de la « transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements » et l'amélioration significative des conditions de vie des populations d'autre part.
- ii- **La Politique de Redéploiement industriel (PRI) (décembre 2004)** qui ambitionne de doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs.
- iii- **Le Programme Triennal d'Investissements Public (PTIP) 2015-2017**, souligne entre autres déterminants de la croissance, le développement de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et l'émergence de plateformes industrielles intégrées.
- iv- **Le Plan National de Développement Sanitaire (SEN-PNDS 2009-2018)** qui garantit l'accès aux soins de santé de qualité à toute la population quel que soit le statut socio-économique.
- v- **Le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE 2012-2026)** est le cadre de référence et de cohérence des interventions du secteur de l'élevage qui doit faire face aux enjeux et défis que sont entre autres l'amélioration de la mise en marché des produits animaux par la création de PME spécialisées dans la valorisation et la facilitation de l'implantation d'unités industrielles et semi-industrielles aux normes, l'assurance de la qualité des

produits animaux et la protection de la santé publique par l'élimination des risques d'infection des populations (zoonoses, toxi-infection alimentaires). L'un des axes stratégiques du plan consiste à l'amélioration des conditions de collecte, de conservation, de transformation, de transport et de distribution des produits animaux.

**vi- Le Plan national de Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (PNDESR)** dans lequel la qualité de l'enseignement supérieur, des établissements et de leurs filières constitue un axe important.

### 1.2 Au plan régional :

- i- L'implémentation de la **Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO (PICAOW)** adoptée en 2010 par les Chefs d'Etat et de Gouvernements de la Communauté s'est traduite par la mise en œuvre de certains projets et programmes auxquels la République du Sénégal est impliquée. Il s'agit notamment de :
- ii- **La Politique Régionale Qualité de la CEDEAO (ECOQUAL)** adoptée en janvier 2013 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et qui donne les orientations pour la mise en place de l'Infrastructure Régionale Qualité et l'Infrastructure Nationale Qualité efficiente et conforme à la pratique internationale ;
- iii- **Le Schéma d'Harmonisation des Normes de la CEDEAO (ECOSHAM)** dont l'objectif est de faciliter le commerce intra régional et international, de protéger le consommateur et l'environnement, et de promouvoir un développement économique durable ;
- iv- **Le Règlement C/REG.19/12/13 du 17 décembre 2013** portant adoption de l'Infrastructure Régionale de la Qualité de la CEDEAO ; Cf. schéma ci-après.



- v- **La Politique Industrielle Commune (PIC) de l'UEMOA** adoptée en 2000 par les pays membres de l'UEMOA stipule que « les pays membres s'appuieront sur le secteur privé comme moteur du développement économique et particulièrement de la croissance industrielle » ;
- vi- **Le Règlement CEDEAO N°C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides** dans l'espace et les Règlements d'exécution associés sont actuellement en vulgarisation dans l'attente de la mise en place effective de l'organe communautaire d'homologation (COAHP) au niveau des quinze Etats membres;
- vii- **Le Règlement C/REG.4/05/2008** du 18 mai 2008 portant harmonisation des règles régissant le Contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'Espace CEDEAO ;

- viii- **Le Règlement C/REG.13/12/12** relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO.
- ix- **Le Règlement n°03/2010/CM/UEMOA** du 21 juin 2010 portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA qui vise à améliorer les échanges des produits et des services tant dans l'espace communautaire qu'au plan international ;
- x- **Le Règlement N° 03/2007/CM/UEMOA** demandant aux pays membres de mettre en place des mécanismes nationaux d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur
- xi- **Le Programme APE pour le Développement (PAPED)** dont l'objectif est de « bâtir une économie compétitive qui génère la croissance économique et s'intègre dans l'économie mondiale d'une manière harmonieuse » commande de :
  - a. diversifier et accroître les capacités de production
  - b. développer le commerce inter-régional et faciliter l'accès aux marchés internationaux
  - c. améliorer les infrastructures nationales et régionales liées au commerce afin de réduire le coût de transaction.

## **2- La Vision de la PNQ**

La vision de la Politique Nationale Qualité de la République du Sénégal est « **Asseoir une Infrastructure Nationale Qualité de niveau international pour soutenir la compétitivité de l'économie sénégalaise et le développement durable, à l'horizon 2035** ».

## **3- Les objectifs stratégiques de la PNQ**

### **3.1 Objectif général**

L'objectif général de la Politique Nationale de la Qualité est d'établir un cadre pour le développement et le fonctionnement d'une infrastructure nationale de la qualité pertinente, efficace et efficiente afin de faciliter l'intégration du Sénégal dans le

commerce régional et international, protéger le consommateur et l'environnement et promouvoir un développement économique durable.

### **3.2 Objectifs Spécifiques**

De manière spécifique la Politique Nationale Qualité du Sénégal vise à :

- ✓ renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et juridique ;
- ✓ renforcer les capacités des structures de la qualité ;
- ✓ améliorer les services d'appui aux entreprises dans le domaine de la qualité ;
- ✓ améliorer la qualité des biens et services fournis aussi bien par le secteur public que privé, pour répondre aux exigences du marché ;
- ✓ améliorer la sécurité sanitaire des aliments mis sur les marchés local et extérieur
- ✓ assurer la conformité aux normes internationales des produits exportés sur les marchés d'exportation ;
- ✓ promouvoir la culture qualité;
- ✓ promouvoir le Partenariat Public-Privé dans le financement de l'INQ ;
- ✓ assurer la protection des consommateurs et de l'environnement ;
- ✓ mettre en place un mécanisme scientifique et méthodologique de soutien aux actions de développement de la qualité.

### **4- Les axes stratégiques d'intervention de la PNQ**

La réalisation de cette vision et de ces objectifs s'effectueront par la mise en œuvre d'actions concertées déclinées dans trois axes stratégiques :

- mettre en place un cadre légal et réglementaire harmonisé;
- asseoir une Infrastructure Nationale de la Qualité efficiente de classe internationale;
- promouvoir une culture nationale de la qualité et l'amélioration continue de la qualité au sein de la population et des secteurs public et privé

### **5- Principes directeurs**

La Politique Nationale Qualité est partie intégrante des stratégies de développement économique et social du Sénégal pour, d'une part, contribuer à la valorisation du potentiel économique national (produits et services) et l'insertion du Sénégal dans le commerce régional et international, et d'autre part, assurer la sécurité sanitaire des aliments et le bien-être des populations.

Par ailleurs la Politique Nationale Qualité du Sénégal s'inscrit dans une approche régionale qui intègre les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA sur la nécessité de créer une Infrastructure Nationale de la Qualité efficace, en cohérence avec l'Infrastructure Régionale de la Qualité.

#### **IV. DOMAINES THEMATIQUES D' ACTIONS PRIORITAIRES**

Les actions prioritaires à mener portent aussi bien sur les piliers techniques de l'INQ que sur la promotion de la qualité et de la culture qualité.

##### **1- Normalisation**

- ✓ Renforcer les capacités de l'ONN en ressources humaines et financières pour lui permettre de répondre aux besoins des entreprises
- ✓ Promouvoir les normes nationales et régionales homologuées auprès des entreprises et de l'opinion publique
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation
- ✓ Encourager le secteur privé à participer aux activités de normalisation.

##### **2- Règlementation technique**

- ✓ Relire les textes législatifs et réglementaires pour
  - les adapter au contexte régional et international
  - clarifier les attributions des organismes de contrôle et d'inspection au regard de la réalité sur le terrain en rapport avec leurs domaines de compétence spécifiques ;
- ✓ Assurer aux organismes de contrôle et d'inspection les pouvoirs et l'indépendance indispensables à l'accomplissement de leurs missions
- ✓ Doter les organismes de contrôle et d'inspection de ressources humaines, financières et matérielles adéquates pour assurer leur mission de veille économique et de protection des consommateurs
- ✓ Engager les organismes de contrôle et d'inspection dans une démarche qualité suivant le référentiel ISO 17 020

### **3- Métrologie**

- ✓ Élaborer une réglementation nationale (texte loi) sur la métrologie et les activités de métrologie
- ✓ Créer l'Organisme National de Métrologie
- ✓ Sensibiliser la population, particulièrement les entreprises, sur les enjeux de la métrologie;
- ✓ Étoffer le personnel et assurer une formation adéquate d'ingénieurs et de techniciens en métrologie ;
- ✓ Poursuivre l'équipement du laboratoire de métrologie et élargir son champ d'action pour lui permettre de couvrir les besoins nationaux;
- ✓ Assurer la traçabilité des mesures au niveau national

### **4- Accréditation**

L'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, services d'inspection et organismes de certification) est indispensable pour la reconnaissance des résultats de leurs activités au plan international. Le Sénégal s'inscrit dans la dynamique régionale pour la mise place d'un système régional d'accréditation. Il convient cependant de désigner au niveau national un point focal d'accréditation qui servirait de lien entre les organismes d'évaluation de la conformité, notamment les laboratoires candidats à l'accréditation, et le futur Système Régional Ouest Africain d'Accréditation dont l'Assemblée Générale constitutive vient d'être tenue et les membres du Conseil d'Administration désignés.

### **5- Evaluation de la conformité**

L'évaluation de la conformité vise à s'assurer de manière indépendante et crédible que la qualité des produits et services correspond aux normes et règlements techniques en vigueur. Aussi, pour que ce système soit efficace, il est indispensable que le rôle des différents acteurs des secteurs public et privé impliqués soit clairement défini afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les confusions et chevauchements de responsabilités.

#### **5.1 Inspection**

- ✓ Mettre à jour les textes législatifs et réglementaires nationaux pour les adapter au nouveau contexte régional et international ;

- ✓ Adapter les attributions des différents organismes d'inspection pour éviter les conflits de compétences ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments avec une définition des rôles et responsabilités des différents acteurs
- ✓ Renforcer les capacités des organismes d'inspection en les dotant de ressources humaines, matérielles et financières adéquates;
- ✓ Accompagner les organismes d'inspection à la mise en place d'un système de management de la qualité en vue de leur accréditation selon la norme ISO/CEI 17 020 ;
- ✓ Mettre en œuvre des plans nationaux de contrôle intégré pour une meilleure collaboration entre les différentes structures
- ✓ Mettre en place un système d'évaluation des risques liés aux aliments (pour faciliter l'élaboration des normes nationales et disposer d'avis scientifiques)
- ✓ Veiller à la centralisation et l'analyse des informations sur la SSA pour mieux communiquer sur les risques SPS
- ✓ Mettre en place un organisme de coordination des activités de Sécurité sanitaire des Aliments
- ✓ Faciliter l'accès des organismes d'inspection aux services des laboratoires.

## **5.2 Analyses et essais**

- ✓ Réviser les textes régissant le statut des laboratoires publics en vue de leur conférer, une indépendance, une autonomie financière et une flexibilité dans l'acquisition des biens et services ;
- ✓ Renforcer les capacités des laboratoires en les dotant de ressources (humaines, matérielles et financières) adéquates ;
- ✓ Faciliter la concertation entre les laboratoires pour une maintenance groupée de leurs équipements critiques et la mise en place de centrale d'achat de consommables et de petit matériel ;
- ✓ Mettre en place des procédures pour l'inter-comparaison entre laboratoires ;
- ✓ Soutenir les laboratoires dans leur démarche d'accréditation (ISO/CEI 17025 ou 15189) ;
- ✓ Accompagner les laboratoires accrédités dans la formation permanente et le maintien de l'accréditation.

## **5.3 Certification**

- ✓ Accréditer l'organisme national d'évaluation de la conformité aux normes nationales suivant la norme ISO 17 065



- ✓ Suivre les activités des organismes de certification système intervenant sur le territoire national.

## **6- Promotion de la qualité**

### **6.1 Renforcement des capacités d'action des entreprises et des structures d'appui**

- ✓ informer, sensibiliser et former les entreprises sur les systèmes de management de la qualité : ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, OHSAS 18001, et sur les Bonnes Pratiques d'hygiène et de fabrication, et le HACCP etc. ;
- ✓ appuyer les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation ;
- ✓ Renforcer les capacités des spécialistes/consultants en management de la qualité ;
- ✓ Accompagner les entreprises dans la mise en place de SMQ ;
- ✓ Appuyer les dispositifs d'assurance qualité dans les sous-secteurs de l'Enseignement supérieur et de l'éducation ;
- ✓ Participer aux activités des organisations internationales en charge de l'assurance qualité (CAMES, AfriQAN, ENQA, etc).

### **6.2 Promotion de la culture qualité**

- ✓ Soutenir les actions d'éducation/sensibilisation à la qualité
- ✓ soutenir l'introduction de la métrologie, de la normalisation et du management de la qualité dans le cursus des instituts de formation.

### **6.3 Promotion d'un environnement favorable à la qualité**

- ✓ Sensibiliser les autorités nationales sur les enjeux de la qualité
- ✓ Mettre en place un cadre de concertation et de dialogue entre les parties prenantes à la mise en œuvre des activités liées au développement de l'Infrastructure Nationale de la Qualité ;


- ✓ Mettre en place un fonds de soutien à l'INQ
- ✓ Prendre en compte les questions relatives à la qualité en référence aux normes et systèmes de certifications dans les appels d'offres dans le cadre des marchés publics ;
- ✓ Mettre en place des mesures d'accompagnement à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité et qui investissent dans la préservation de l'environnement.





#### **6.4 Appui aux Associations de consommateurs**

- ✓ Soutenir financièrement et matériellement les Associations de Consommateurs et Elaborer une législation nationale sur le consumérisme
- ✓ Appuyer financièrement leurs actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, etc.
- ✓ contribuer à leur professionnalisation.

#### **6-5 Participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation**

La participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité est une occasion de renforcer les capacités du pays (transfert de technologie et de compétences) et de défendre ses intérêts. Aussi, le Sénégal travaillera à adhérer et participer en qualité de comité membre aux organisations internationales de normalisation, de métrologie, et d'accréditation telles que l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), la Commission du Codex Alimentarius, l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML).

<b>Piliers de L'INQ</b>	<b>Organisations internationales</b>	
Normalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation Internationale de Normalisation (ISO)</li> <li>- Commission Electrotechnique Internationale (CEI)</li> <li>- Union Internationale des Télécommunications</li> </ul>	

	(IUT) - Commission du Codex Alimentarius (CAC)	 <b>CODEX</b>
Métrologie	- Bureau International des Poids et Mesures (BIPM) - Organisation Internationale de la Métrologie Légale (OIML)	 
Accréditation	- Forum International de l'Accréditation (IAF) - Coopération Internationale sur l'Agrément des Laboratoires d'Essai (ILAC)	 

### 6.6 Renforcement du dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité

Il est aujourd'hui largement reconnu que le secteur privé joue un rôle de plus en plus actif dans le développement socio-économique. A cet égard, de nombreux pays ont fait du secteur privé de véritables partenaires du développement, par leur capacité à créer de la richesse et à contribuer à un développement inclusif grâce aux emplois générés. Par ailleurs, au regard des ressources limitées des Etats, il est plus que jamais important d'instaurer un dialogue permanent avec le secteur privé en vue de l'amener à contribuer positivement au fonctionnement de l'INQ en participant, entre autres, aux activités de normalisation et en finançant l'INQ.

## V. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'atteinte des objectifs que se fixe la PNQ dépend des ressources humaines, financières et matérielles mobilisées pour sa mise œuvre et du cadre institutionnel adéquat à mettre en place pour son exécution.

## **1- Cadre institutionnel de mise en œuvre**

La difficulté rencontrée dans nos administrations pour coordonner une activité transversale à plusieurs départements ministériels telles les questions liées à la qualité, tout en y intégrant les intérêts des différentes parties prenantes dont le secteur privé et la société civile, commande la mise en place d'une structure de coordination, d'orientation, de suivi et d'évaluation de la PNQ ainsi que d'appui à la promotion de la qualité sous forme de Conseil Supérieur ou Haut Conseil de la Qualité.

Le Conseil Supérieur ou Haut Conseil de la Qualité sera l'organe national chargé de l'impulsion de la politique nationale qualité, la coordination, l'orientation, le suivi et l'évaluation des activités des différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

A ce titre, il sera chargé notamment de donner des avis au Gouvernement sur toutes les questions relatives à la qualité dans toutes ses facettes (la normalisation, la réglementation technique la métrologie, l'évaluation de la conformité et la promotion de la qualité) et de proposer toutes mesures propres à favoriser son développement. Il sera, en outre, chargé de s'assurer que la politique qualité est mise en œuvre à tous les niveaux et que les moyens soient fournis. Une revue annuelle sera faite pour rendre compte et communiquer avec toutes les parties intéressées.

Cet organisme paritaire associant l'administration, le secteur privé et la société civile devra bénéficier d'un ancrage institutionnel approprié en étant placée sous la responsabilité de la Primature, pour s'assurer que ses recommandations et décisions seront mise en œuvre par toutes les structures techniques prenantes.

## **2- Financement de la PNQ**

Bien que dans le principe certains organismes de l'INQ soient dotés de l'autonomie financière et de l'autonomie de gestion, ils restent profondément dépendants des subventions de l'Etat qui sont jugées insuffisantes et irrégulièrement mises à disposition pour un fonctionnement efficace de l'INQ. Aussi, le partenariat public/privé pourrait être envisagé pour le financement de l'INQ. Aussi, le Gouvernement Sénégalais pourrait-il, à court terme, tirer avantage des différents programmes régionaux comme le Programme Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest et le PAPED notamment, et nationaux pour assurer le financement de l'INQ.

Ensuite, le Gouvernement envisagera la mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'INQ par la mise en place d'un Fonds d'appui à la promotion de la qualité, dont les conditions de dotation seront déterminées.

Il faut également consolider le financement soutenable et durable des structures de qualité existantes comme l'ANAQ-Sup

### **3- Mise en œuvre de la PNQ**

La Politique Nationale Qualité va s'opérationnaliser à travers un plan d'actions triennal qui définit les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs. Le Plan d'actions de la PNQ tel que décliné en Annexe I sera exécutée par :

- ✓ Le Ministère en charge de la qualité ;
- ✓ les structures techniques des secteurs publics et privés chargées de la mise en œuvre de la PNQ par rapport aux différents domaines techniques de la qualité, à savoir : la normalisation, la métrologie, l'évaluation de la conformité (Analyses et essais, certification et inspection), le management et la promotion de la qualité, l'accréditation.

### **4- Condition de succès de la PNQ**

Les facteurs de réussite sur lesquels doit reposer la politique nationale qualité sont les suivants :

- ✓ l'engagement politique des plus hautes autorités du Sénégal;
- ✓ le renforcement de la culture nationale qualité ;
- ✓ l'implication et le dynamisme des acteurs du secteur privé, de la société civile, des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ l'existence d'un mécanisme de financement durable ;
- ✓ la mise en place ou la désignation d'une structure nationale de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la PNQ.
- ✓ le respect des décisions et des recommandations des structures chargées de la qualité ;
- ✓ la conformité des procédures aux bonnes pratiques internationales dans le domaine considéré

## **VI. ANNEXES**

## Annexe 1 : Plan d'actions de la Politique Nationale Qualité

### Axes Stratégiques 1 & 2 :

- Mettre en place un cadre réglementaire harmonisé et coordonné :
- Asseoir une Infrastructure Nationale de la Qualité efficiente de classe internationale, afin d'assurer la conformité des produits et services aux exigences des marchés national, régional et international

### I. NORMALISATION

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Activité 1.1 :</b> Poursuivre l'opérationnalisation du de l'ONN : recrutement et formation du personnel et allocation budgétaire	Le personnel technique est recruté et formé et un budget adéquat est alloué à l'ONN	Les différents services de l'ONN sont fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste du personnel technique recruté ;</li> <li>- Liste des équipements fournis ;</li> <li>- Budget mis à disposition</li> </ul>	Disponibilité des ressources
<b>Activité 1.2 :</b> Opérationnaliser les Comités Techniques de Normalisation	Les comités techniques sont opérationnels	Nombre de comités techniques opérationnels	Rapport d'activités	Engagement et motivation des membres des comités techniques
<b>Activité 1.3 :</b> Assurer la participation des différentes parties prenantes aux travaux des CT	Les différentes parties prenantes (administrations, entreprises/secteur privé, associations des consommateurs, association de promotion de la qualité, milieux scientifiques) participent activement aux travaux des CT	Nombre de structures participants aux travaux de normalisation	Liste des présences aux travaux des CT	Engagement des différents acteurs

<p><b>Activité 1.4 :</b> Renforcer les capacités des membres des CT sur les procédures d'élaboration des normes</p>	<p>Les membres CT sont formés sur les procédures d'élaboration des normes</p>	<p>Nombre de membres des CT ayant pris part aux formations</p>	<p>Rapport d'activités de l'ONN</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p><b>Activité 1.5 :</b> promouvoir les normes nationales et internationales</p>	<p>Les normes nationales sont promues auprès des entreprises</p>	<p>Nombre d'entreprises ayant connaissance normes nationales et internationales</p>	<p>Rapports d'activités de l'ONN</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p><b>Activité 1.6 :</b> Participer aux travaux des Comités Régionaux et internationaux de Normalisation (Codex Alimentarius, ISO, etc.) et collaborer avec les organismes homologues dans les différents domaines de la qualité et de l'assurance qualité</p>	<p>L'ONN participe aux travaux des Comités Régionaux et Internationaux de Normalisation .....</p>	<p>Nombre de participation</p>	<p>Rapport d'activités de l'ONN et rapports de mission</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p><b>Activité 1.7 :</b> Mettre en place le Centre de documentation (banque de données) sur les règlements techniques et les normes et assurer la veille normative</p>	<p>Le Centre de documentation est créé et mis à la disposition des entreprises et administrations haïtiennes et la base de données est régulièrement mise à jour.</p>	<p>Nombre de normes et documents techniques mis à disposition</p>	<p>Rapports d'activités de l'ONN</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p><b>Activité 1.8 :</b> Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes sur les enjeux</p>	<p>Les entreprises, les administrations, les mouvements de la qualité et associations de</p>	<p>Nombre de personnes ayant pris part aux sessions et de</p>	<p>Rapports d'activités de l'ONN</p>	<p>Disponibilité de l'expertise pour assurer</p>



de la normalisation dans le développement du commerce et de la protection des consommateurs	consommateurs sont imprégnés des enjeux de la normalisation	sensibilisation		les formations et engagement des acteurs
<b>Activité 1.9 :</b> Célébrer chaque année la Journée Mondiale de la Normalisation	La Journée Mondiale de la Normalisation est célébrée chaque année le 14 octobre	Nombre de personnes participants aux activités d'information/sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités de l'ONN</li> <li>- Documentation (audiovisuelle)</li> </ul>	Disponibilité des ressources
<b>Activité 1.10 :</b> Former les points focaux OMC et organiser des séminaires d'information sur les OTC et SPS	Les Points Focaux OMC sont formés et les parties prenantes sont sensibilisées sur les OTC et SPS	Nombre de personnes participants aux activités d'information/sensibilisation	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources

## 2- REGLEMENTATION TECHNIQUE

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Activité 2.1 :</b> Adopter le cadre légal et réglementaire relatif aux activités de contrôles des services d'inspection et mettre à jour les textes législatifs et réglementaires nationaux pour les adapter au contexte sous régional et international	Les textes réglementaires sont conformes aux dispositions régionales et internationales	Texte de loi, décrets ou arrêtés adoptés	Journal Officiel	Engagement politique
<b>Activité 2.2 :</b> Mettre en place un cadre de coordination et de	Un cadre de coordination est établi pour les RT (normes d'application	La sécurité sanitaire des aliments et la protection des	Compte rendus de réunions	Engagement politique

concertation entre départements ministériels impliqués dans l'élaboration et l'application des Règlements Techniques Nationaux	obligatoire, directives ministérielles, etc.)	populations, des animaux et de l'environnement sont assurées		
<b>Activité 2.3 :</b> Assurer aux OEC publics l'indépendance et les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur mission conformément à la pratique internationale	Les textes réglementaires renforçant l'indépendance et l'autonomie de gestion et de décision des OEC publics sont pris	Nombre de textes  Prise en compte effectif des exigences sur l'indépendance et l'autonomie	Rapports d'activités et d'évaluation de la société civile dont les associations de consommateurs	Engagement politique
<b>Activité 2.4 :</b> Identifier les domaines d'activité nécessitant une réglementation particulière en matière de qualité	Des projets de textes réglementant les activités non prises en compte par le cadre réglementaire actuel par les acteurs institutionnels concernés	Nombre de textes élaborés et adoptés	Textes (arrêtés/décrets) portant adoption desdits textes	Engagement politique  Collaboration des différents acteurs des OEC, notamment des services d'inspection
<b>Activité 2.5 :</b> Procéder à un inventaire des textes législatifs et réglementaires traitant de la qualité des produits et services	Un projet de recueil des textes régissant la qualité des produits et services, un « Code de la Consommation », est élaboré	Nombre de textes recensés et compilés	Recueil des textes	Engagement politique  Collaboration des différents acteurs des OEC, notamment des services d'inspection
<b>3. METROLOGIE</b>				
<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>Activité 3.1</b> Élaborer et adopter une loi sur la Métrologie	La loi est adoptée	Texte de loi adoptée	Journal Officiel	Engagement politique

<b>Activité 3.2 :</b> Sensibiliser la population et les entreprises aux enjeux de la métrologie	Les différents acteurs sont sensibilisés sur l'importance de la métrologie	Nombres de personnes sensibilisées	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources
<b>Activité 3.3 :</b> Renforcer les capacités du laboratoire de métrologie : formation d'ingénieurs et de techniciens en métrologie	Des ingénieurs et techniciens en métrologie sont recrutés et formés	Nombre de personnel technique recruté et formé	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources
<b>Activité 3.4</b> Renforcer les capacités des laboratoires : organisation régulière de formation et des recyclages des biologistes et de techniciens en métrologie	des biologistes et de techniciens en métrologie sont formés	Nombre de biologistes et de techniciens sont recyclés ou formés en métrologie	Rapport d'activités	biologistes et techniciens sont disponibles et compétents
<b>Activité 3.5 :</b> Equiper le laboratoire d'étalons essentiels et d'équipements de métrologie de base	Le Laboratoire de métrologie est équipé en étalons essentiels	Nombres d'étalons et d'équipements de métrologie de base fournis au laboratoire	Procès-verbal de réception des équipements	Disponibilité des ressources
<b>Activité 3.6</b> Accompagner le Laboratoire de métrologie à l'accréditation	Le Laboratoire de métrologie est accrédité à la norme ISO 17 025	La reconnaissance internationale du laboratoire	Certificat d'accréditation	Disponibilité des ressources
<b>Activité 3.7 :</b> Appuyer au raccordement à l'international de	Certains étalons nationaux sont raccordés	Nombre d'étalons raccordés	Certificat d'étalonnage	Disponibilité des ressources

certains étalons nationaux	à l'international			
<b>Activité 3.8</b> : garantir la traçabilité de la métrologie en fonction des procédures du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM)	La traçabilité des étalons nationaux est garantie	La reconnaissance de cette traçabilité conforme à la pratique internationale	Documentation technique du laboratoire	Disponibilité des ressources
<b>Activité 3.9</b> : Assurer la couverture nationale pour la vérification des poids, des mesures, des instruments de pesage et de mesure	Les activités de vérification des poids et mesure couvrent territoire national	Système national mis en place	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources
<b>Activité 3.10</b> : Célébration de la Journée Mondiale de la Métrologie	La Journée Mondiale de Métrologie est célébrée chaque année	Nombre de participants aux activités de sensibilisation sur la métrologie	Nombre de participants aux activités de sensibilisation sur la métrologie	Disponibilité des ressources
<b>Activité 3.11</b> : Mettre en place un cadre de capitalisation et de recherche sur les bonnes pratiques et les expériences réussies	Le cadre de capitalisation et de recherche sur les bonnes pratiques est mis en place et est fonctionnel	Nombre de bonnes pratiques identifiées et capitalisées	Rapport d'activités	Engagement des différents acteurs

## 4. EVALUATION DE LA CONFORMITE

### 4-1-ANALYSES ET ESSAIS

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèse
<b>Activité 4.1.1</b> Faire l'inventaire des textes existant relatifs aux statuts de laboratoires publics et les adapter s'il y a lieu, en vue de leur accorder une flexibilité dans l'acquisition des biens et services	Le cadre réglementaire est relu et adapté aux exigences des laboratoires	Flexibilité des laboratoires publics dans l'acquisition des biens et services	Nouveaux textes adoptés	Engagement politique
<b>Activité 4.1.2:</b> Doter les laboratoires publics de ressources humaines, matérielles et financières adéquates	Les laboratoires sont dotés de ressources humaines, matérielles et financières adéquates	Disponibilité permanente des facteurs de production (personnel technique, réactifs, équipement fonctionnel)	Rapport d'activités du projet et fiches des inventaires	Disponibilité des ressources
<b>Activité 4.1.3 :</b> Accompagner les laboratoires l'accréditation (ISO/CEI 17 025 ou 15189)	Les laboratoires sont accompagnés à l'accréditation (ISO/CEI 17 025 ou 15189)	Nombre de laboratoires accompagnés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités des laboratoires ;</li> <li>- Certificats d'accréditation</li> </ul>	Disponibilité des ressources
<b>Activité 4.1.4 :</b> Former le personnel technique des laboratoires en : management de la qualité (ISO 17025 ou 15189), maintenance préventive des équipements de	Le personnel technique des laboratoires est formé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de modules dispenses,</li> <li>- Nombre de personnel technique formé,</li> <li>- Nombre de laboratoires bénéficiaires</li> </ul>	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources

laboratoires, méthodes d'analyses et d'essais etc.				
<b>Activité 4.1.5 :</b> Participer à des réseaux d'inter-comparaison entre laboratoires au niveau régional et international	Les laboratoires réalisent des analyses ou des essais conformément à des référentiels internationalement reconnus et sont inscrits dans des réseaux régionaux et internationaux d'inter-comparaison	Nombre de laboratoires participant à dans des réseaux	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources
<b>Activité 4.1.6 :</b> Mettre en place un cadre incitatif permettant de motiver le personnel technique de ces laboratoires	Un système de motivation du personnel technique est mis en place en vue de sa rétention	Nombre de personnel technique en place	Décisions ou arrêtés créant le cadre incitatif et rapports d'activités	Disponibilité des ressources
<b>Activité 4.1.7 :</b> Mettre en place un centre de réparation des équipements primaires de laboratoires	Le centre de réparation des équipements primaires de laboratoires est créé	Le Centre est fonctionnel	Texte (décret) portant création du centre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des différents acteurs</li> <li>- Disponibilité des ressources</li> </ul>
<b>Activité 4.1.8 :</b> Raccorder les grandeurs masse-volume-température au système international (Ex. LNE en France)	Les étalons nationaux dans les trois grandeurs visées sont raccordés au système international	Nombre d'étalons nationaux raccordés au système international	Rapports d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des différents acteurs</li> <li>- Disponibilité des ressources</li> </ul>
<b>Activité 4.1.9 :</b> Doter les laboratoires de consommables et réactifs critiques	Les laboratoires disposent de consommables et réactifs critiques : standards analytiques, gaz de laboratoire, etc.	Quantité de consommables et réactifs mis à disposition	Stocks de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des ressources</li> </ul>

## 4-2. INSPECTION

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Activité 4.2.1 :</b> Revoir les textes réglementaires pour les adapter au contexte régional et international	Les textes régissant les activités d'inspection sont revus	cadre réglementaire relatif à l'inspection actualisé	Nouveaux textes adoptés	Engagement des différents départements ministériels engagés dans les activités d'inspection et de contrôle
<b>Activité 4.2.2 :</b> Mettre en place un cadre de concertation entre services publics d'inspection	Le cadre de concertation est créé pour éviter les conflits de compétence.	Des concertations permanentes sont entretenues entre services d'inspection afin d'éviter les conflits de compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte portant création du cadre ;</li> <li>- Rapports d'activités</li> </ul>	Engagement des différents départements ministériels engagés dans les activités d'inspection et de contrôle
<b>Activité 4.2.3 :</b> Accompagner les organismes d'inspection dans une démarche qualité conforme à la norme ISO/CEI 17020	Les organismes d'inspection sont engagés dans une démarche qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de cadres formés,</li> <li>- Nombre de sessions de formation organisées,</li> <li>- Nombre de structures bénéficiaires</li> </ul>	Rapports de formation	Disponibilité des ressources
<b>Activité 4.2.4 :</b> Sensibiliser et former le personnel technique et les agriculteurs producteurs sur les BPA notamment sur l'emploi des pesticides homologués, sur l'hygiène et la traçabilité, sur l'utilisation des médicaments vétérinaires, etc.)	Les encadreurs techniques et producteurs sont sensibilisés et formés sur les BPA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances,</li> <li>- Nombre d'encadreurs techniques et producteurs formés sur les BPA</li> </ul>	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources

<b>Activité 4.2.5 :</b> Etendre les services d'inspection à tout le territoire national dont les frontières	Les activités d'inspection et de contrôle couvrent le territoire national avec les ressources humaines, matérielles, financières et documentaires.	Nombre de postes de contrôle et d'inspections installés dans les différents départements et aux postes frontières (terrestres, et aéroports)	Rapports d'activités des services d'inspection	Disponibilité des ressources
<b>Activité 4.2.6:</b> Doter les services d'inspection de ressources adéquates	Les services d'inspection sont dotés de ressources adéquates	Liste du personnel, des équipements et budget mis à disposition	PV de réception et rapport d'activités	Disponibilité des ressources

#### 4.3 : CERTIFICATION

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Activité 4.3.1 :</b> Opérationnaliser le système d'évaluation de la conformité aux normes nationales NS		Nombres de produits certifiés	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources
<b>Activité 4.3.2 :</b> Créer les comités de certification et d'impartialité	Les Comités de certification et d'impartialité sont créés	Les Comités de certification et d'impartialité sont fonctionnels	Textes créant les comités et rapports d'activités	Engagement des différentes parties prenantes
<b>Activité 4.3.3 :</b> Faire Accréditer l'organisme d'évaluation de la conformité aux normes nationales suivant la norme ISO 17065	L'organisme d'évaluation de la conformité aux normes nationales est accrédité suivant la norme ISO/CEI 17065	Le système national de certification produit est fonctionnel	Certificat d'accréditation	Disponibilité de ressources



<b>Activité 4.3.4 :</b> Créer la marque nationale de conformité aux normes et en assurer sa protection	La marque nationale de conformité aux normes est créée et protégée	La marque nationale de conformité aux normes est fonctionnelle	Texte portant création de la marque nationale de conformité aux normes	Disponibilité de ressources
<b>Activité 4.3.5 :</b> Former les membres des comités techniques de normalisation et de certification produits	Les membres des comités techniques sont formés aux procédures de certification produits	Nombre de membres de Comités Techniques formés	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources
<b>Activité 4.3.6 :</b> Former les consultants chargés de la mise en œuvre de la certification produits	Les consultants chargés de la mise en œuvre de la certification produits sont formés	Nombre de consultants formés	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources
<b>Activité 4.3.7</b> Promouvoir la marque nationale de conformité aux normes auprès des entreprises et du public	La marque nationale de conformité aux normes est promue auprès des entreprises	Nombre de produits certifiés	Rapports d'activités	Engagement des producteurs de biens et services à adopter la marque nationale de conformité aux normes
<b>Activité 4.3.8 :</b> Elaborer les règlements particuliers de certification produits suivant les référentiels	Les règlements particuliers de certification produits sont élaborés et mis en œuvre	Nombre de produits certifiés	Rapports d'activités	Engagement des producteurs de biens et services
<b>Activité 4.3.9 :</b> Identifier les produits prioritaires et élaborer des cahiers de charge suivant le type de produit en vue de leur labélisation	Les cahiers de charge sont élaborés et les produits prioritaires sont labélisés	Nombre de produits labélisés	Rapports d'activités	Engagement des producteurs de biens et services

## 5. ACCREDITATION

	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Activité 5.1 :</b> Accompagner les OEC à l'accréditation (dans le cadre du système régional d'accréditation)	Les OEC sont accompagnés à l'accréditation (ISO 17025 ou 15189 ou ISO 17020, Guide ISO/ CEI 65 :1996)	Nombre de laboratoires accompagnés	- Rapports d'audit initial d'accréditation - Attestation/Diplôme d'accréditation ;	Disponibilité des ressources
<b>Activité 5.2</b> Soutenir financièrement l'accréditation des OEC	Les laboratoires accrédités sont soutenus financièrement pour le maintien de leur accréditation <sup>2</sup>	Nombre de laboratoires soutenus	- Rapports d'audit de surveillance ; - Attestation/Diplôme d'accréditation	Disponibilité de ressources
<b>Activité 5.3 :</b> Célébrer la Journée Mondiale de l'Accréditation	La Journée Mondiale de l'Accréditation est célébrée chaque année.	Nombre de participants aux activités	- Rapports d'activités	Disponibilité des ressources
<b>Activité 5.4 :</b> Soutenir les OEC avec d'autres formes d'appui (technique, matériel et Ressources humaines)	Les OEC sont dotés de ressources adéquates	Nombre d'OEC bénéficiaires de l'appui	Rapports d'activités ; Liste des ressources mises à disposition	Disponibilité des ressources
<b>Activité 5.5 :</b> Evaluer les programmes de formation ou d'études des établissements publics et privés	Tous les programmes de formation ou d'études des établissements publics et privés sont évalués	Nombre de programmes évalués	- Rapports d'évaluation externe publiés sur le site Web de l'ANAQ-Sup ; - Rapports d'activités annuels de l'ANAQ-Sup remis au Ministère de tutelle devant la presse	Disponibilité des ressources

**Axe Stratégique 3 : Promouvoir la culture qualité**

**6. PROMOTION DE LA QUALITE :**

	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Activité 6.1 :</b> informer et sensibiliser les autorités nationales (Gouvernement) sur les enjeux de la qualité	-Les autorités nationales (membres du Gouvernement et Parlementaires) sont sensibilisés aux enjeux de la qualité pour l'économie nationale et pour la protection des consommateurs -Les lois portant sur la qualité sont initiées et adoptées.	- Nombre d'activités de sensibilisation réalisées - Adoption des différents textes sur l'INQ et la protection des consommateurs	- Rapports d'activités - JO	Engagement Politique
<b>Activité 6.2 :</b> informer, sensibiliser et former les chefs d'entreprises et les structures d'appui sur les enjeux de la qualité :	Les chefs d'entreprises et les structures d'appui sont informés et sensibilisés sur les enjeux de la qualité	- Nombre d'activités de sensibilisation réalisées - Adoption des démarches qualité dans les entreprises	Rapports d'activités	Engagement des parties intéressées
<b>Activité 6.3 :</b> Accompagner les entreprises et les administrations à la mise en place d'un Système de Management de la Qualité	Les entreprises ont mis en place des systèmes de management de la qualité : ISO 9001, ISO 9004, ISO 14 001, ISO 22 000, et autres outils de maîtrise de la qualité tel que BPF/BPH/HACCP, audit qualité (ISO 19 011), etc.	Nombres d'entreprises et d'administrations engagées dans une démarche qualité ISO	Rapport d'activités	- Engagement des entreprises et des administrations - Disponibilité des ressources financières
<b>Activité 6.4 :</b> Former des spécialistes en management de la qualité (managers et auditeurs qualité, consultants nationaux qualité)	Les consultants nationaux, auditeurs qualité sont formés aux différents systèmes de management de la qualité ISO 9001v2015, ISO 9004, ISO 14 001, ISO 22 000, OHSAS 18001, QSE, et autres outils de maîtrise de la qualité tel que BPF/BPH/HACCP, audit qualité (ISO 19 011) , etc.	- Nombre de modules dispensés - Nombres de participants à ces modules - Nombres de consultants ou auditeurs certifiés	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources

<b>Activité 6.5 :</b> Inciter les établissements d'enseignement technique et supérieur et les écoles professionnelles à introduire dans leurs curricula des modules de formation sur le Management de la Qualité	Des modules sur le management de la qualité sont introduits dans les curricula des grandes écoles et établissements professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements ayant inscrits le management de la qualité dans leurs curricula</li> <li>- Nombre de techniciens/ingénieurs/managers qualité formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités</li> <li>- Répertoire national des qualitiens</li> </ul>	Disponibilité des ressources
<b>Activité 6.6 :</b> Organiser régulièrement le Prix de la Qualité et valoriser ses lauréats	Le Prix National de la Qualité est régulièrement organisé	Les entreprises participent au Prix National de la Qualité	Rapport d'activités du Secrétariat et du Jury Prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des entreprises</li> <li>- Disponibilité des ressources</li> </ul>
<b>Activité 6.7 :</b> Initier et organiser régulièrement des Journées Nationales de la Qualité	Les Journées Nationales de la Qualité sont régulièrement organisées	Nombre d'entreprises formées accompagnées et certifiées	Rapport d'activité, certificat	Disponibilité des ressources
<b>Activité 6.8 :</b> Mettre en place des mesures incitatives (allègement fiscal) à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité	Des mesures incitatives sont mises en place pour encourager les organisations à s'engager dans la qualité	Mesures incitatives effectives au plan national	Code des impôts	Engagement politique
<b>Activité 6.9 :</b> Prendre en compte les questions qualité dans les appels d'offres dans le cadre des marchés publics	faire référence aux normes et certifications dans les appels d'offre au niveau national	Révision du code des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Texte d'intégration du critère de la qualité dans les appels d'offre</li> <li>-Nombre de dossiers d'appels d'offre intégrant le critère de la qualité</li> </ul>	Disponibilité des ressources
<b>Activité 6.10 :</b> Accompagner les associations de promotion	Les associations de promotion de la qualité sont accompagnées	Contribution à la création de la culture de la qualité au niveau des populations et	Rapports d'activités	Engagement des dirigeants des associations et

de la qualité		des entreprises		disponibilité des ressources
<b>Activité 6.11 :</b> Adopter une loi portant code la consommation	la loi portant code la consommation est adoptée par le Parlement pour la protection des consommateurs	Nombre de saisines des tribunaux	Texte de loi adoptée et publiée dans le JO	Engagement politique du Gouvernement
<b>Activité 6.12 :</b> Accompagner la fédération des Associations des Consommateurs et leur professionnalisation	Les Associations de Consommateurs sont regroupées en fédérations et leur professionnalisme est amélioré	-Mutualisation des ressources et des actions des AC - Couverture du territoire national par les activités des AC	Procès-verbaux ou tout autre constatant la fédération des AC	Engagement du Gouvernement et collaboration des AC
<b>Activité 6.13 :</b> Renforcer les capacités des associations de consommateurs : Formation et soutien financier pour les actions de sensibilisation	Les capacités des associations de consommateurs sont renforcées et elles sont soutenues financièrement	Nombres d'actions d'information et de sensibilisation conduites par les AC : débats TV et Radio, écrits, diffusion de bulletins, etc.	Rapports d'activités	- Disponibilité des ressources - Engagement des Associations de Consommateurs
<b>Activité 6.14 :</b> Célébrer la Journée Mondiale des Consommateurs	La Journée Mondiale des Consommateurs est célébrée chaque année.	Nombre d'activités organisées à l'occasion de la journée	Rapports d'activités, documents audio-visuels	Disponibilités des ressources et engagement des parties prenantes
<b>Activité 6.15 :</b> Conduire une Etude de faisabilité pour la mise en place un Fonds de soutien à la promotion de la qualité	L'étude pour la mise en place du Fonds de soutien à la promotion de la qualité est faite	- Existence et fonctionnalité du fonds - Décret de création	Rapport d'activités	- Volonté politique - Disponibilité des ressources
<b>Activité 6.16 :</b> Encourager le secteur privé à participer au financement de l'INQ	les organisations patronales, les chambres consulaires, les structures d'appui au secteur privé et le secteur privé lui-même contribuent au financement de l'INQ	nombres d'organisations patronales et consulaires, de structures d'appui au secteur privé et acteurs du secteur	Rapports d'activités	disponibilité des ressources et engagement des présidents des organisations

		privé ayant contribué et les montants décaissés.		patronales et du secteur privé
<b>Activité 6.17 :</b> Concevoir une stratégie de communication tenant compte des spécificités des volets techniques de la qualité et des activités transversales	Une stratégie de communication sur la qualité est élaborée, prenant en compte les activités comme : débats TV et radio, bulletin, sites internet, dépliants/affiches, etc.	L'opinion publique nationale est régulièrement informée des activités portant sur la qualité	- Rapports d'activités, - Documentation audio-visuelles, écrits.	Disponibilité des ressources
<b>Activité 6.18 :</b> Déployer la stratégie de communication à travers les medias et autres canaux de communication				
<b>Activité 6.19 :</b> partager avec l'ensemble des parties prenantes (enseignants, chefs d'établissements, experts externes, étudiants, employeurs, parents, ... etc) les bonnes pratiques issues des différentes évaluations	Le nombre de personnes touchées par le partage	Les bonnes pratiques sont partagées	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources

## **Annexe 2 : Liste des normes nationales homologuées**

A ce jour, l'Association Sénégalaise de Normalisation a adopté quelques 509 normes réparties dans les domaines ci-après au regard de leur nombre:

<b>Domaine</b>	<b>Nombre de normes</b>
Electrotechnique	<b>54</b>
Bâtiment & génie civil	<b>95</b>
Agro-alimentaire	<b>151</b>
Chimie	<b>51</b>
Environnement	<b>91</b>
Administration et du commerce	<b>04</b>
Energie solaire	<b>19</b>
Energie domestique	<b>05</b>
Santé	<b>19</b>
Textile	<b>03</b>
Services financiers (CONOBAFI)	<b>03</b>
Management de la Qualité	<b>14</b>

Pour de plus amples informations, prière prendre attache avec  
**ASSOCIATION SENEGALAISE DE NORMALISATION (ASN)**  
21, Lotissement du Front de Terre X Bourguiba  
Tél : 33 827 64 01  
Fax : 33 827 64 12  
BP 4037 DAKAR  
E-mail : [isn@orange.sn](mailto:isn@orange.sn)  
[www.asn.sn](http://www.asn.sn)

## **Annexe 3 : Liste des entreprises certifiées et Laboratoires accrédités**

### **Liste des entreprises certifiées**

<b>DESIGNATION</b>	<b>SECTEUR D'ACTIVITE</b>	<b>TYPE CERTIFICATION</b>
1. FUMOA	Emballages	ISO 9001 V 2008
2. Compagnie Commerciale et Industrielle du Sénégal CCIS	Tuyauterie PVC ET PEHD	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
3. SEGOA Air Liquide	Gaz	ISO 9001 V 2008
4. SOPROKA	Amidon	ISO 9001 V 2008
5. Groupe SONATEL	Télécommunications	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
6. EIFFAGE	BTP	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
7. Les Câbleries du Sénégal LCS	Fabrication de câbles électriques	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
8. Institution Sainte Jeanne D'Arc	Enseignement supérieur	ISO 9001 V 2008
9. Laboratoire d'analyses de biologie médicale BIO – 24	Analyses de biologie médicale	ISO 9001 V 2008
10. Sénégalaise Des Eaux SDE	Exploitation, traitement et distribution d'eau potable	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004 OHSAS 18001 V 2007
11. Société Sénégalaise Agro-Industrielle SOSAGRIN	Agroalimentaire	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
12. IKAGEL SA	Alimentaire (produits halieutiques)	ISO 9001 V 2008



13. Société Industrielle Moderne des Plastiques Africains (SIMPA)	Emballages	ISO 9001 V 2008
14. Compagnie de Filature et de Sacherie COFISAC	Emballages	ISO 9001 V 2008
15. DAKAR CATERING	Alimentaire	ISO 9001 V 2008
16. POLYKROME	Impression	ISO 9001 V 2008
17. Office Notarial NDIAYE et DIAGNE	Notariat	ISO 9001 V 2008
18. La Rochette Dakar	Emballages	ISO 9001 V 2008
19. Cabinet de Maître Daniel SENGHORE et Jean Paul SARR – Notaires Associés	Notariat	ISO 9001 V 2008
20. Cabinet Maître Patricia Lake DIOP	Notariat	ISO 9001 V 2008
21. Cabinet Maître Papa Sambare DIOP	Notariat	ISO 9001 V 2008
22. Cabinet de Maître Papa Ismaela KA et Alioune KA Notaires Associée	Notariat	ISO 9001 V 2008
23. BICIS	Banques	ISO 9001 V 2008
24. SAIL	Impression	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 v 2004
25. SDV	Transport - Logistique	ISO 9001 V 2008
26. Ecole Nationale de Formation Maritime	Formation professionnelle	ISO 9001 V 2008
27. Chocosen	Alimentaire	ISO 9001 V 2008
28. SPIA	Produits phytosanitaires	ISO 9001 V 2008
29. AGETIP	Agence	ISO 9001 V 2008
30. CGF Bourse	intermédiation	ISO 9001 V 2008
31. SAGA Sénégal	Transit maritime	ISO 9001 V 2008

32. Institut Africain de Management	Enseignement supérieur	ISO 9001 V 2008
33. Sodefitex	Coton	ISO 9001 V 2008
34. SOS Médecins	Santé	ISO 9001 V 2008
35. Port Autonome de Dakar	Activités portuaires	ISO 9001 V 2008
36. GEUR	assainissement	ISO 9001 V 2008
37. GTHE	BTP	ISO 9001 V 2008
38. Mintech International	Informatique	ISO 9001 V 2008
39. Total senegal	Pétrole	ISO 9001 V 2008
40. cabinet Docteur Anta Marie DIAW	Cabinet dentaire	ISO 9001 V 2008
41. MTOA	Industrie de tabac	ISO 9001 V 2008
42. ING. Consult associés (ICA)	conseil	ISO 9001 V 2008
43. SOSETER	BTP	ISO 9001 V 2008
44. ERT S.A	Etude et réalisations techniques	ISO 9001 V 2008
45. AHS	Aviation	ISO 9001 V 2008
46. Etude notaire Amadou Tanor Dieng NDIAYE	Notariat	ISO 9001 V 2008
47. Attijari Banque	Banque	ISO 9001 V 2008
48. CDE	Consortium d'entreprises	ISO 9001 V 2008
49. Crédit mutuel du Sénégal	Banque	ISO 9001 V 2008
50. Polyconsult ingénieur	Conseil - Expertise	ISO 9001 V 2008
51. SSIC	Bureau de contrôle	ISO 9001 V 2008
52. Alpage	Bureau de contrôle	ISO 9001 V 2008
53. ONAS	assainissement	ISO 9001 V 2008
54. SETICO	Bureau de contrôle	ISO 9001 V 2008

55. LCM (IRD-ISRA-UCAD)		ISO 9001 V 2008
56. Labo de microbiologie	Santé	ISO 9001 V 2008
57. Cabinet Deloitte Sénégal	Conseils audits	ISO 9001 V 2008
58. Nestlé	Agroalimentaire	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004 OHSAS 18001 V 2007 ISO 22000 V 2005 ISO 22002 V 2005
59. SCAT international	Bureau de contrôle	ISO 9001 V 2008
60. SOGEPAL	agroalimentaire	ISO 9001 V 2008
61. SEDIMA		ISO 22 000 v 2005
62. SOCOCIM	cimenterie	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
63. SONES	Assainissement	ISO 9001 V 2008
64. CICE	Conseil-Expertise	ISO 9001 V 2008
65. Groupe SUP DE CO	Etablissement	ISO 9001 V 2008
66. Guichet Unique -APIX	Administration	ISO 9001 V 2008
67. PRAMAC	énergie	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
68. Cellule Appui au Programme (CAP) Ministère de l'économie et des finances	Administration	ISO 9001 V 2008
69. Le Framissima Palm Beach de Saly	hôtel	ISO 9001 V 2008
70. Société SIEGEM	Agroalimentaire	ISO 22000 V 2005

71. ANIDA	Agence	ISO 9001 V 2008
72. ANCS	ONG	ISO 9001 V 2008
73. NEUROTECH	NTIC	ISO 9001 V 2008
74. Groupe Top Inter	Assistance-Conseil	ISO 9001 V 2008
75. Batimat	Bâtiment	ISO 9001 V 2008
76. Commune d'arrondissement Dakar Plateau	Administration	ISO 9001 V 2008
78. LEMSAT (IRD)	Analyse sols	ISO 9001 V 2008
89. Maritalia group	Logistique	ISO 9001 V 2008
80. DP World	Activités portuaire	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004 OSHAS 18001 V 2007 ISO 28000 V 2007
81. NSIA	Assurance	ISO 9001 V 2008
82. MARTFORCE	Maintenance	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004
83. Sénégal Handling Services - SHS	Assistance aérienne	ISO 9001 V 2008
84. UBA	Banque	ISO 27001 V 2013
85. LONASE	Loterie nationale	ISO 9001 V 2008 ISO 27001 V 2013
86. Vivo énergie	Hydrocarbure	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004 OSHAS 18001 V 2007
87. Labosol-AGTS	Laboratoire-Géotechnique	ISO 9001 V 2008
88. SOBOA	Brasserie	ISO 9001 V 2008
89. Zena Exotic Fruits	Production de jus locaux	ISO 9001 V 2015
90. SENICO	Agroalimentaire	ISO 9001 V 2015

91. Groupe NECOTRANS	Logistique, Transport	ISO 9001 V 2008 ISO 14001 V 2004 OHSAS 18001 V 2007
92. GAINDE 2000	Informatique réseau	ISO 9001 V 2008 ISO 27001 V 2013
93. SENPack	Emballage, Préforme	ISO 9001 V 2008

### Liste des laboratoires accrédités

<b>DESIGNATION</b>	<b>CHAMP DE L'ACCREDITATION</b>	<b>TYPE D'ACCREDITATION</b>
1. Laboratoire africain de Métrologie (LAME)	<i>Etalonnage des masses</i>	<b>ISO 17025</b>
2. Laboratoire du Centre scientifique du Tabac en Afrique	<i>Analyses de fumage pour la détermination du taux de goudron, nicotine et monoxyde de carbone</i>	ISO 17025
3. Laboratoire PASTEUR	<i>Chimie et microbiologie</i>	ISO 17025
4. <u>Ceres</u> -locustox	<i>Résidus de pesticides</i>	ISO 17025
5. Laboratoire National d'Analyse et de Contrôle (LANAC)	<i>Analyse de la vitamine A dans les huiles raffinées comestibles</i>	ISO 17025 v 2005
6. Laboratoire de bactériologie Hôpital Le Dantec	<i>Analyses médicales</i>	ISO 15189 v 2012
7. Laboratoire Bio 24	<i>Analyses médicales</i>	<i>ISO 15189 v 2012</i>
En cours		
1. ITA	Agroalimentaire	
2. CEREEQ	matériaux de construction	
3. LAE/ESP	chimie et microbiologie	
4. Labosol-AGTS	Géotechnique	

## **Annexe 4 : Bibliographie**

- 1- Plan Sénégal Emergent, 2014
- 2- La Politique de Redéploiement industriel (PRI) (décembre 2004)
- 3- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2018)
- 4- Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) -26 février 2009
- 5- Programme APE pour le Développement, PAPED, Commission de la CEDEAO  
Mai 2018
- 6- Le Programme Triennal d'Investissements Public (PTIP) 2015-2017
- 7- Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE 2012-2026)
  
- 8- Loi N° 2009 – 23 du 08 juillet 2009 portant code de la construction
- 9- Loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'Environnement
- 10-Loi N° 98 - 32 du 14 avril 1998 portant code de la pêche maritime
- 11-Loi N°83-71 du 5 juillet 1983 portant code de l'Hygiène
- 12-Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'Eau
- 13-Loi n° 66-48 du 27 mai 1966 relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes
- 14-Décret N°2002-746 du 19 juillet 2002 relatif à la Normalisation et au Système de certification de la conformité aux normes
- 15-Acte Additionnel A/SA.1/02/13 du 28 février 2013 portant adoption de la Politique Qualité de la CEDEAO (ECOQUAL)
- 16- Règlement N° 03/2010/CM/UEMOA portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA
- 17- Règlement C/REG.19/12/13 du 17 décembre 2013 portant adoption du Schéma de l'Infrastructure Régionale de la Qualité de la CEDEAO
- 18- Règlement C/REG.14/12/12 du 02 décembre 2012 portant adoption des Procédures d'Harmonisation des Normes de la CEDEAO
- 19- Accréditation-Certification-Normalisation-Métrologie-Promotion de la qualité. Contribution à l'étude du droit lié à la qualité dans l'espace UEMOA – UE/ONUDI/UEMOA - 2005
- 20- Rapport de l'étude relative à l'harmonisation du cadre institutionnel de la qualité dans l'espace UEMOA - Alain MARTINEZ, Consultant de l'Etude, Expert LINPICO - Février 2010
  
- 21- Rapport technique sur le recensement des besoins des entreprises en matière de qualité, Justin BAYILI, déc. 2002

- 22- Programme national de Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (PNDESR)
- 23- Décret 2012-837 du 7 août 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup)
- 24- DIRECTIVE N°03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans les Universités et Etablissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA.